

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGEON, président
Mme CORINNE GENDRON, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE LA
ONZIÈME CHUTE DE LA RIVIÈRE MISTASSINI PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE
COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 20 janvier 2015 à 19 h
Centre sportif de Girardville
425 avenue Brisson

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 20 JANVIER 2015

MOT DU PRÉSIDENT 1

LECTURE DES REQUÊTES

M. JEAN-YVES NADEAU 10

MM JEAN-FRANÇOIS ROBERT et MARTIN ALLARD 13

M. TOMMY TREMBLAY, CREDD DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN..... 15

LECTURE PAR LE PRÉSIDENTS DES REQUÊTES :

FONDATION RIVIÈRES 16

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK..... 19

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

M. DENIS TAILLON 21

SUSPENSION

REPRISE DE L'AUDIENCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. JEAN-YVES NADEAU 28

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT 31

M. MARTIN ALLARD..... 41

Mme ANNE MALAMOUD 44

M. JACQUES VERRIER 56

M. TOMMY TREMBLAY 60

M. JEAN-YVES-NADEAU..... 63

M. MARTIN ALLARD..... 67

SUSPENSION

REPRISE DE L'AUDIENCE

QUESTIONS DE LA COMMISSION 69

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT 75

M. JACQUES VERRIER 81

M. MARTIN ALLARD..... 85

QUESTIONS DE LA COMMISSION 88

MOT DE LA FIN 96

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, je vous demanderais de prendre place, s'il vous plaît, nous allons débiter l'audience publique. Alors, je tiens d'abord à vous remercier de nous accueillir chez vous ce soir et je vous souhaite également la bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini* par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

10 Mon nom est Denis Bergeron et je présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

15 Je serai secondé dans ce travail par madame Corinne Gendron, commissaire, qui est ici à ma gauche.

20 Et voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, en date du 20 novembre 2014, et cette lettre s'adressait au président du Bureau d'audiences publiques, monsieur Pierre Baril.

25 « *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute sur la rivière Mistassini par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.* »

30 Et c'est signé, le ministre : *David Heurtel*.

35 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet, et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès au public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

40 De plus, la commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant les notions d'environnement retenues par les tribunaux supérieurs qui englobent les aspects écologiques, sociaux et économiques.

45 Ainsi, dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize principes de la Loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans la démarche d'analyse.

50 Enfin, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

55 Ma collègue, madame Gendron, et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

60 La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

65 C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. Donc, le maître mot c'est le respect dans nos débats.

70 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du Bureau d'audiences publiques, et elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur, de la vie privée des personnes, et je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75 Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait également l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui, par la suite, rendra une décision sur le projet.

80 Cette commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

85 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible.

Le mandat de la commission d'enquête a débuté le 12 janvier dernier et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 11 mai 2015.

90 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première partie selon nos règles de procédure.

95 Je vous présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

100 Après la présentation, une pause de 15 minutes suivra et c'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

105 Pour assurer un bon fonctionnement et permettre à tous de participer, un nombre limité de questions est permis au cours de chaque intervention. Dans le cas présent, je permettrai deux questions par intervention, puis les gens pourront éventuellement se réinscrire de nouveau au registre et ainsi de suite.

110 Donc, cette façon de procéder est simplement pour assurer une meilleure équité en termes de prise de parole devant la commission. Ces règles permettront au plus grand nombre de participants de poser leurs questions.

115 Donc, l'objectif de cette première partie d'audience est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur les divers sujets.

120 La première partie ne sert donc pas à recevoir les opinions des participants, mais bien les questions qu'ils désirent poser.

Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le 17 février prochain.

125 C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire, doivent préalablement transmettre le formulaire d'avis d'intention disponible à l'accueil et sur le site Web du BAPE.

130 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Poliquin, qui est à l'arrière, et cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

135 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir votre mémoire quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit, au plus tard, le 13 février prochain.

140 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position. Et pour pouvoir échanger efficacement, il faut que la commission prenne connaissance de votre mémoire, d'où l'intérêt de le recevoir le plus rapidement possible, avant la deuxième partie de l'audience.

145 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ces trois options sont donc possibles.

Ensuite, faites savoir à la coordonnatrice, au plus tard deux semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, le 3 février prochain, quant à votre intention de nous déposer un mémoire.

150 À la fin de l'audience publique, la commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse.

Pour ce qui est des demandes d'information, la commission compte recevoir les réponses dans un délai de 24 à 48 heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics.

155 Ils deviendront accessibles par Internet et dans les centres de consultation, dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également sur le site Web du BAPE.

160 De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux de Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

165 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE, ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Aussi, la Webdiffusion audio des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

170 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique.

175 Tout d'abord, la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-ressources, et nous avons la présence de notre sténotypiste qui est ici à droite. À l'arrière, la table de l'équipe de la commission; à ma droite, la table des représentants du promoteur et devant nous, la table où vous viendrez poser des questions.

180 L'inscription pour les questions, comme je l'ai déjà dit, se fait à l'arrière. Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent nous être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

185 Pour les questions posées par madame Gendron, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

Je vous demande donc d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

190 Bien entendu, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur, pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question.

195 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai d'environ 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics le plus rapidement possible.

200 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

205 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publiquement.

210 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de quoi, l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie, sans que la commission n'en tienne compte dans ses travaux.

215 Les participants qui désirent donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui ont des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peuvent s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

215 Vous pouvez aussi seulement nous communiquer une référence à un document. La commission examinera son contenu, comme elle le fait pour tous les documents déposés.

220 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire, afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

225 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Donc, à ma gauche, les analystes qui appuient les travaux de la commission, monsieur Rafael Carvalho et monsieur Jean-François Bergeron.

230 À l'arrière de la salle, le conseiller en communication, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif qui est accompagné de la coordonnatrice de la commission, madame Renée Poliquin, et madame Yolande Teasdale assure le travail de sténotypie.

235 Et du Centre de services partagés, monsieur Daniel Buisson est responsable de la logistique avec monsieur Michel Filteau qui est technicien au son, de même que monsieur Pierre Dufour du Bureau d'audiences publiques qui est chargé de la Webdiffusion des séances.

Alors, nous sommes arrivés à l'étape où j'invite le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe. Monsieur Taillon.

M. DENIS TAILLON :

240 Oui, Monsieur le président. Donc, à ma gauche, monsieur Marc Morin, il est le directeur
général de la Société d'énergie communautaire, et à ma droite, monsieur Sylvain Lacasse qui est
le coordonnateur de l'étude d'impact pour le compte du consortium Aecom-Cegertec. Nous avons
également quelques spécialistes qu'on pourra vous présenter au fur et à mesure de leur
intervention.

245

LE PRÉSIDENT :

250 Merci, Monsieur Taillon. Alors, pour les personnes-ressources, nous avons différents
organismes et ministères qui sont présents. Alors, je vais vous nommer à tour de rôle puis je vous
laisse le loisir de vous présenter. Alors, pour Hydro-Québec?

Mme JOSÉE CHATEL :

255 Oui, bonsoir. Josée Chatel, Hydro-Québec Distribution. Et je serai accompagnée de Guy
Morency qui, au besoin, pourra intervenir. Il est conseiller, Relations avec le milieu, pour la
Direction régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

260 Merci, Madame. Alors, pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques?

M. GUILLAUME THIBAUT :

265 Oui, bonjour. Guillaume Thibault, je suis chargé de projet à la Direction des évaluations
environnementales au ministère. Je suis accompagné aujourd'hui de Pierre-Michel Fontaine qui
est également à la même Direction, qui est analyste au dossier. Puis dans la salle, aussi, on a
quelques personnes qui nous accompagnent, entre autres madame Joëlle Bérubé qui est du
Centre d'expertise hydrique du Québec et Véronique Tremblay qui est de la Direction régionale de
notre ministère, ici, au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

270

LE PRÉSIDENT :

275 Merci. Alors, pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

M. CARL TREMBLAY :

280 Oui, bonsoir. Carl Tremblay, ministère Énergie et Ressources naturelles, Direction régionale à Jonquière, en gestion du territoire public.

M. YANNICK LAFRENIÈRE :

285 Moi, c'est Yannick Lafrenière, je suis de la Direction générale de l'électricité.

LE PRÉSIDENT :

290 Merci. Pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs?

Mme SOPHIE HARDY :

295 Bonsoir. Sophie Hardy pour la Direction de la gestion de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

LE PRÉSIDENT :

300 Merci, Madame. Pour la MRC de Maria-Chapdelaine?

M. JACQUES POTVIN :

305 Oui, bonsoir. Mon nom est Jacques Potvin, je suis responsable à l'aménagement et à l'urbanisme. Je suis aussi accompagné de monsieur Dominic Gobeil, qui est le directeur général du parc des Grandes-Rivières et monsieur Christian Bouchard qui est secrétaire-trésorier à la MRC.

LE PRÉSIDENT :

310 Merci. Alors, pour la municipalité de Girardville?

M. DENIS DESMEULES :

315 Bonsoir. Denis Desmeules, directeur général à la municipalité de Girardville. Dans la salle, il y a monsieur Michel Perreault, maire, qui pourra intervenir au besoin.

LE PRÉSIDENT :

320 Merci. Pour la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

M. DANIEL TREMBLAY :

325 Daniel Tremblay, maire.

LE PRÉSIDENT :

330 Alors, merci, Monsieur Tremblay. Alors, nous avons aussi demandé aux organismes suivants de désigner des personnes-ressources afin de répondre par écrit à d'éventuelles questions. Ces personnes ne sont pas présentes, mais si éventuellement le sujet nécessite des éclaircissements de la part de ces organismes-là, on va leur écrire des questions.

335 Alors, l'expertise par écrit a été sollicitée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Transports et le Secrétariat aux affaires autochtones.

340 Si la collaboration d'autres ministères et organismes s'avérait nécessaire, la commission d'enquête, en vertu de ses pouvoirs, pourra faire appel à eux en tout temps.

345 Je vais inviter maintenant chaque requérant à venir présenter sa demande d'audience publique et lire sa requête. Je vous demande de vous en tenir strictement au motif présenté au ministre, puisque les mémoires et les opinions sur le projet, comme je l'ai souligné, sont attendus en seconde partie de l'audience publique.

350 Et je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

355 _____

**LECTURE DES REQUÊTES
M. JEAN-YVES NADEAU**

360

LE PRÉSIDENT :

Alors, je solliciterai tout d'abord monsieur Jean-Yves Nadeau à venir présenter sa requête.

365

M. JEAN-YVES NADEAU :

« 15 octobre 2014

370

La présente est pour demander, en tant que citoyen de la MRC Maria-Chapdelaine, des audiences publiques pour le projet de barrage sur la Onzième Chute à Girardville. Je suis un citoyen de Dolbeau-Mistassini dans la MRC Maria-Chapdelaine, partenaire du projet, et j'habite en bordure de la rivière Mistassini, en aval du projet.

375

J'ai été un ardent défenseur des rivières en 2001 concernant la relance du programme de minicentrales sur nos plus belles rivières de la MRC. J'ai été très impliqué également dans le débat concernant la construction très controversée d'une minicentrale sur le site historique, patrimonial et touristique de Val-Jalbert dans les deux dernières années, projet dont l'autorisation a quand même été octroyée, et ce, malgré une opposition d'une majorité de la population (61 %) qui en demandait l'arrêt, et 75 % des mémoires déposés contre le projet. Un projet, pourtant dit acceptable aux termes des préconsultations du promoteur – le même que pour la Onzième Chute, d'ailleurs –, a finalement débouché sur une forte opposition à mesure que l'information était décortiquée et comprise par le public en marge des audiences publiques du BAPE.

380

PRÉCONSULTATIONS BIAISÉES :

385

En ce qui concerne le projet de la Onzième Chute, selon moi les préconsultations en formule table ronde effectuées précédemment par la Société de l'énergie sont une façon de faire savamment étudiée et proposée par les firmes de communications qui limitent beaucoup l'opposition par la proximité des gens, favorisant grandement l'exclusion des gens de l'extérieur des municipalités touchées (les seules personnes inconnues du milieu dans la salle). D'autant plus que l'invitation lancée dans les médias par la Société s'adressait aux « gens intéressés par le projet ». Ce qui ne favorise pas la participation des gens s'opposant au projet, pour m'être senti moi-même comme « un chien dans un jeu de quilles » auxdites préconsultations auxquelles j'ai participé à Girardville et Dolbeau.

395

J'imagine que beaucoup d'opposants se sont sentis exclus du processus et ils n'y ont tout simplement pas participé, créant une fausse impression d'acceptabilité sociale aux yeux du promoteur.

400

CONSULTATION POPULAIRE DE NOVEMBRE 2013 : QUESTION BIAISÉE :

405

Quant à la question posée lors des élections municipales de novembre 2013, celle-ci ne laissait miroiter que le côté positif du projet, en demandant aux gens s'ils étaient d'accord pour recevoir des retombées économiques du projet. Il va de soi qu'un grand nombre de gens mal informés des autres impacts sociaux et environnementaux du projet ont pu voter « oui » à cette question. Surtout que beaucoup de gens ont mentionné aux responsables des bureaux de votation ne pas avoir suffisamment d'information pour prendre une décision éclairée, mais ont tout de même voté.

410

La question inscrite sur le bulletin de vote était la suivante : « Êtes-vous d'accord avec la MRC Maria-Chapdelaine de réaliser un projet communautaire de minicentrale à la Onzième Chute sur la rivière Mistassini, afin d'utiliser les bénéfices pour le développement socioéconomique du territoire? »

415

97% DES MÉMOIRES CONTRE LES BARRAGES EN 2001 :

420

D'ailleurs, à ce sujet, je crois utile de mentionner que lors d'une consultation similaire sur l'éventualité de projets de barrage sur la rivière Mistassini, dont la Onzième Chute, et sur d'autres rivières de la MRC Maria-Chapdelaine tenue en octobre 2001, plus de 97 % des mémoires d'une trentaine de citoyens et d'organismes du milieu s'opposaient à la réalisation de ces projets pour diverses raisons, même si le caractère privé des projets de l'époque n'était pas le point majeur de l'opposition.

425

IMPACTS MAJEURS SUR L'OUANANICHE :

430

L'affirmation du promoteur et de ses spécialistes qui consistent à répéter que la Onzième Chute est insurmontable pour l'ouananiche me laisse très perplexe. Cette affirmation relève plus de l'opinion que d'un fait réel. Aucune étude sérieuse indépendante n'appuie cette opinion. Il s'agit d'un point culminant du projet qui nécessite d'être approfondi par une partie neutre et sérieuse. L'apparence de la chute ne laisse pas présager qu'elle est insurmontable par l'ouananiche quand on la compare aux chutes beaucoup plus imposantes que cette espèce est capable d'affronter, de nombreux vidéos à l'appui de saumons surmontant de hautes chutes.

435

PRIX D'ACHAT DES KILOWATTHEURES :

440 *Le prix prévu être payé par Hydro-Québec pour le rachat d'électricité, selon certaines personnes consultées et proches du dossier, risque fort d'être réduit par le gouvernement en place devant la forte opposition des Québécois envers la réalisation de projets hydroélectriques et éoliens déficitaires pour l'État et le coût engendré envers ses citoyens. Cette donnée, le prix du kilowatt, mérite d'être grandement questionnée et répondue par les autorités concernées, car elle aurait un impact majeur sur la rentabilité du projet, qui est déjà, selon les informations diffusées, très proche du point de rentabilité.*

445

DÉBITS ERRONÉS ET RISQUES D'INONDATION :

450 *Le promoteur n'a pas tenu compte des données récentes concernant les débits de la rivière Mistassini. En effet, au printemps 2014, des débits de l'ordre de 2 300 mètres cubes et plus ont été mesurés sur la rivière Mistassini – c'est au site de la Cinquième Chute. Les débits très importants qu'a connu à plusieurs reprises cette rivière depuis cinq ans, principalement en 2008, 2011, 2013 et 2014 devraient questionner sérieusement le promoteur quant aux inondations répétitives sur tout le cours de cette rivière ainsi que sur la sécurité pour les riverains en amont, en aval, ainsi que les risques de destruction pour leurs installations hydroélectriques conçues pour des débits bien inférieurs.*

455

IMPACTS RÉCRÉOTOURISTIQUES :

460 *Malgré des demandes répétées des utilisateurs à des fins récréotouristiques, le promoteur n'a toujours aucune étude sérieuse en main pour démontrer qu'il n'y aurait pas d'impact négatif pour le tourisme d'aventure déjà bien présent dans ce secteur de la rivière – on parle de retombée de près d'un million. »*

465

Voilà, pour toutes ces raisons et probablement bien d'autres, comme le risque pour l'eau potable de Dolbeau, que je demande qu'il y ait tenue d'audiences publiques pour le Projet hydroélectrique de la Onzième Chute sur la rivière Mistassini.

470

Ça termine comme ça.

LE PRÉSIDENT :

475

Alors, merci beaucoup, Monsieur Nadeau.

475

**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT
M. MARTIN ALLARD**

LE PRÉSIDENT :

480

Alors, j'inviterais maintenant, messieurs Robert et Allard à venir présenter leur requête.

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :

485

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

490

Bonsoir!

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :

495

On est deux citoyens de Saint-Félicien, c'est à ce titre-là qu'on intervient. On a présenté une demande au ministre de l'Environnement que je vais vous lire.

« Monsieur le ministre,

500

Le Bureau d'audiences publiques en environnement a tenu le 14 octobre dernier à Girardville, Lac-Saint-Jean, la première étape du processus de consultation publique portant sur le Projet d'aménagement hydroélectrique communautaire sur la Onzième Chute de la rivière Mistassini.

505

Ayant assisté à cette rencontre, nous désirons qu'une audience publique en bonne et due forme soit tenue.

510

En tant que citoyens de la région du Lac-Saint-Jean, nous nous intéressons activement à toute question portant sur l'occupation du territoire, particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation des ressources qui y sont présentes. Les projets à caractère énergétique font donc partie de nos préoccupations.

Or, lors de la présentation du projet et de l'étude d'impact par le promoteur, la Société d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, jamais il n'a été question du contexte énergétique actuel qui, comme vous le savez, affiche des surplus importants.

515 *Le BAPE a pour mission d'éclairer – je cite les documents d'accompagnement lors de cette
rencontre-là – Le BAPE a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une
perspective de développement durable, laquelle englobe les aspects biophysique, social et
économique.*

520 *Comment peut-on juger de la validité d'un projet de production d'énergie en évacuant
d'emblée sa finalité première qui, dans le cas qui nous occupe, est de répondre à une demande
d'électricité? Comment peut-on alors parler de développement durable?*

525 *Le choix gouvernemental qui consiste à stimuler le développement régional par ce type
d'intervention est aussi hautement questionnable et doit également faire partie du cadre d'analyse
du projet.*

*En conséquence, nous vous demandons de mandater le Bureau d'audiences publiques en
environnement pour que ce projet fasse l'objet d'une audience publique. »*

530
535 Juste pour préciser un peu ce qu'on veut dire quand on questionne l'adhésion de ce projet-
là au concept de développement durable, pour nous, la finalité première d'un projet
hydroélectrique c'est de produire de l'électricité. Ce n'est pas de produire des jobs. Ce n'est pas
de créer des jobs. Si on a besoin d'électricité puis si ça crée des jobs, tant mieux. Mais l'objet
premier, là, c'est de répondre à une demande d'électricité.

LE PRÉSIDENT :

540 Alors, on est à l'opinion. Alors, vous êtes déjà en train d'entamer votre deuxième partie
d'audience.

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :

545 Non. Je fais juste préciser, Monsieur, puis je vous laisse là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

550 Je vous remercie beaucoup.

555

M. TOMMY TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

560

Alors, j'inviterais maintenant, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable Saguenay-Lac-Saint-Jean, monsieur Tommy Tremblay, à venir présenter sa requête. Bonsoir!

M. TOMMY TREMBLAY :

565

Bonsoir! Tommy Tremblay, directeur général, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean. On a écrit une lettre datée du 27 octobre 2014.

570

« Monsieur,

575

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous demande, par la présente, de tenir des audiences publiques pour le Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean. Vous trouverez ci-dessous les raisons motivant cette demande.

580

En premier lieu, ce projet nous préoccupe par les impacts susceptibles d'affecter la biodiversité aquatique relative au secteur visé. En effet, le promoteur a décidé d'écarter délibérément, et ce pour une raison de rentabilité, une méthode écohydrologique pour déterminer le débit écologique du projet, une méthode qui est pourtant reconnue par les autorités responsables dans le cadre de l'application de la Politique sur les débits réservés.

585

Notre organisme s'interroge également sur les impacts sur le tourisme, car la municipalité de Girardville se démarque déjà par son offre importante en tourisme d'aventure et d'écotourisme. On n'y dénombre pas moins de cinq entreprises qui oeuvrent dans ce domaine. Pour atténuer cet impact, le promoteur prévoit mettre en place un parc dit écotouristique en plein cœur du projet de la minicentrale. Il est toutefois difficile de concevoir qu'un parc dit écotouristique, donc un endroit plus centré sur la découverte de la nature, puisse cohabiter avec un projet énergétique tel que celui-ci.

590

Enfin, notre organisme croit que le lien entre le projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute et le besoin à combler reste à démontrer étant donné le contexte énergétique, contexte régional local – et on pourrait même dire d'austérité, aujourd'hui.

595 *Les audiences publiques sur l'environnement constituent la seule instance qui puisse offrir l'opportunité aux citoyens et aux groupes de se faire entendre et d'acquérir de l'information, et pour ces raisons, il est primordial que cet instrument perdure au sein de notre société.*

600 *En terminant, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean veille à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions.*

605 *Veillez accepter, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués. »*

REQUÊTE DE LA FONDATION RIVIÈRES

610 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Monsieur Tremblay.

615 Alors, j'inviterais maintenant, les représentants ou le représentant de la Fondation Rivières de venir nous présenter sa requête. Alors, apparemment, il n'y a pas de représentant de la Fondation Rivières, alors j'inviterais maintenant le représentant de la Fédération québécoise de canot et kayak à venir présenter sa requête.

620 Alors, il y a deux personnes qui ne sont pas présentes. Donc, je me ferai le devoir de lire les requêtes de ces deux organisations-là.

Alors, pour ce qui est de la Fondation Rivières :

625 *« Nous vous soumettons par la présente une demande d'audiences publiques concernant le projet mentionné en objet.*

630 *La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif indépendant qui œuvre depuis 2002 à la protection et à la mise en valeur des rivières du Québec. La sensibilisation de la population et l'éducation sont au cœur de notre mandat, de même que le support aux regroupements de citoyens dans leurs démarches pour la protection des rivières. Nous sommes d'avis que les rivières du Québec sont une de nos grandes richesses puisqu'elles recèlent de nombreux sites exceptionnels dont la mise en valeur et le développement de l'accessibilité devraient être systématiques. Nous croyons donc que les projets de développements écotouristiques et récréotouristiques associés aux rivières devraient être privilégiés, et ce,*

635 particulièrement dans le contexte actuel où déjà un nombre considérable de lieux ont été altérés
et que de nombreux autres sont menacés. Les sites de haute qualité accessibles à la population,
tel celui mentionne en objet, sont maintenant rarissimes.

Conséquences environnementales, sociales, économiques

640 Le projet proposé détruirait le caractère naturel du site qui, autrement, pourrait constituer un
formidable outil de développement touristique. Il s'agit d'un site situé dans un axe
récréotouristique de grand intérêt dont le potentiel doit être maximisé.

645 Ce projet prévoit des travaux majeurs de déboisement, d'excavation (notamment dans la
rivière), de remblaiement, de routes, de barrages, et cetera, qui transformeraient le paysage et qui
artificialiseraient irrémédiablement les lieux. Ces modifications et leurs conséquences
apparaissent mal évaluées et on constate peu d'effort à limiter l'emprise des travaux et une qualité
d'aménagement architectural.

650 La modification de la rivière et de sa chute (dénivellation d'environ 9 mètres) prévoit que le
débit serait dorénavant télécommandé et limité à 3 ou 13 mètres cubes par jour, selon l'heure,
durant les jours d'été. Cela altérerait irrémédiablement la beauté des lieux et tout potentiel de
développement basé sur la conservation des milieux naturels pour l'avenir. Nous soulignons
655 d'ailleurs l'absence d'informations adéquates relatives au potentiel récréotouristique du site. Le
projet aura un impact majeur sur l'environnement, altérant de façon significative et permanente
l'ensemble des écosystèmes avoisinants. Nous considérons qu'il s'agit d'un projet dont le sort ne
peut être décidé sans une consultation au niveau national.

660 Justification du projet

Le projet apparaît inutile et coûteux sur le plan énergétique. Cet aspect de la justification
devrait être dûment traité par des audiences publiques, conformément aux objectifs de la loi, et
nous demandons que les informations soient dûment exposées pour le bénéfice de tous.

665 De même, aucune avenue de développement alternatif permettant le développement
économique de la région n'est considérée. Par exemple, il y a lieu d'évaluer si les 64 M\$ investis
dans ce projet ne seraient pas plus rentables pour les communautés locales, et Hydro-Québec,
s'ils étaient affectés à des mesures d'économie d'énergie ciblées, dans une réelle optique de
670 développement durable ou par un projet éolien communautaire.

675 *Informations requises au dossier*

680 *Nous signalons que les prévisions de rentabilité du promoteur sont basées sur des projections de 25 ans alors que le contrat éventuel avec Hydro-Québec n'est que pour une période de 20 ans. Nous souhaitons qu'une audience permette de rétablir les faits et qu'Hydro-Québec se prononce sur les réels tarifs qu'elle accepterait de verser pour les 20 premières années et pour les éventuelles 20 années subséquentes.*

685 *Le projet est subventionné par les consommateurs d'Hydro-Québec qui devraient connaître la différence entre le coût payé au promoteur et celui obtenu à la vente sur ses marchés. Cette information mérite d'être établie pour une décision éclairée des autorités.*

Le promoteur devrait aussi présenter et détailler les informations suivantes :

690 *L'estimation des coûts de tous les postes budgétaires;*

Le budget de fonctionnement annuel en mentionnant les coûts d'exploitation, d'administration et les paramètres financiers;

695 *Les calculs économiques ramenés à des montants en valeur présente.*

En ce qui concerne l'administration du projet, nous notons des irrégularités que nous référons aux autorités concernées. Celles-ci seront éventuellement soumises aux commissaires pour décision.

700 *Nous remarquons que plusieurs intervenants gouvernementaux de différents ministères ont questionné des aspects problématiques du projet.*

705 *En conséquence, nous sommes convaincus que la population québécoise souhaite que les aspects mentionnés précédemment soient pris en compte et discutés dans un forum de discussion structuré. Nous demandons conséquemment qu'une audience sur les conséquences de ce projet, avec des commissaires disposant de pouvoirs d'enquête, soit tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.*

710 *Veuillez recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées. »*

Et c'est signé monsieur Alain Saladzius, président de la Fondation Rivières.

715

**REQUÊTE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DU CANOT ET DU KAYAK**

LE PRÉSIDENT :

720

Pour ce qui est de la requête de la Fédération québécoise du Canot et du Kayak.

« Monsieur le ministre,

725

C'est avec intérêt que la Fédération québécoise du canot et du Kayak s'intéresse au Projet d'aménagement sur la Onzième Chute de la rivière Mistassini. Nous croyons qu'un tel site de pratique mérite d'être préservé.

730

Le projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Mistassini préoccupe la Fédération. Aussi, nous formulons une demande d'audience publique du BAPE pour les deux raisons suivantes. Premièrement, le projet touche un parcours canotable ayant un bon potentiel récréatif. En effet, la section de rivière touchée détient une cote environnementale de A1, soit la plus élevée sur une échelle à trois niveaux. Il s'agit d'un parcours aménagé, familial, accessible et praticable à tous les niveaux d'eau. Certains groupes de canoteurs la descendent sur toute sa longueur, soit un parcours représentant plus de 310 kilomètres.

735

Deuxièmement, ce projet, comme n'importe quelle centrale hydroélectrique privée, soulève la question du caractère publique des bénéfices que l'on devrait retirer d'une gestion intégrée et durable des richesses naturelles que sont nos rivières et nos lacs. Or, la Fédération québécoise du canot et du kayak considère qu'une gestion intégrée et durable des rivières du Québec doit profiter à l'ensemble de la collectivité québécoise et non seulement à quelques privilégiés.

740

Fondée en 1969, la Fédération québécoise du canot et du kayak est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de faciliter la pratique récréative du canot et du kayak de mer, en rendant accessible et en préservant les plans d'eau du Québec, en assurant la formation d'enseignants et en faisant la promotion de la sécurité nautique.

745

Veuillez recevoir, Monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. »

750

Signé par le directeur général de la Fédération québécoise du canot et du Kayak, monsieur Philippe Pelland.

755 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ce sont les requêtes que le ministre a reçues et dont il a disposé en mandatant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir des audiences publiques.

760 Alors, ces requêtes sont maintenant publiques et seront versées au dossier dans le cadre des différents documents d'information qui accompagnent l'étude d'impact dans les différents centres de documentation.

765 Alors, je laisserai maintenant, tout comme je l'ai expliqué tout à l'heure, la parole au promoteur, monsieur Taillon, de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, qui présentera son projet durant 20 minutes.

Après cette présentation, comme je l'ai expliqué, nous ferons une pause de 15 minutes, puis ça sera possible pour vous d'aller vous inscrire au registre pour pouvoir poser des questions.

770 Alors, je laisse la parole à monsieur Taillon.

775

780

785

790

795

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

M. DENIS TAILLON :

800

Merci, Monsieur le président. Vous me permettrez, d'entrée de jeu, de souligner en particulier la présence de certaines personnes dont madame Marjolaine Étienne qui est chef aux Affaires extérieures des Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, de monsieur Jean-Pierre Boivin préfet de la MRC Maria-Chapdelaine. Évidemment, des maires Daniel Tremblay de la municipalité Notre-Dame-de-Lorette et monsieur Michel Perreault de la municipalité de Girardville. Et je voudrais particulièrement excuser l'absence de monsieur Gérard Savard, préfet de la MRC de Domaine-du-Roy, qui n'a pas pu être avec nous ce soir, car il a une réunion de son Conseil.

805

Si je pouvais résumer ce projet-là en un seul mot, Monsieur le président, j'utiliserais le mot « fierté ». Fierté du partenariat qui porte ce projet-là; fierté d'un projet qui a été développé pour et par les gens du milieu; fierté également d'un projet qui est 100 % public.

810

Donc, si vous me permettez, je vais prendre quelques instants pour vous parler un petit peu de la Société d'énergie avant d'aborder plus directement le projet.

815

Donc, comme je viens de le mentionner, la Société d'énergie est issue d'un partenariat unique au Québec, qui a été conclu entre une communauté autochtone et deux MRC du comté Roberval. Et pour mettre en œuvre ce partenariat, les partenaires ont créé la Société d'énergie communautaire à qui on a confié le mandat de développer des projets d'énergie renouvelable dans une perspective d'en maximiser les retombées dans le milieu, tout en respectant, évidemment, l'environnement.

820

Ce que nous souhaitons développer, c'est des projets 100 % publics pour lesquels il y a une adhésion du milieu et des projets qui génèrent des retombées tangibles dans le milieu.

825

Le partenariat est structuré de la façon suivante. C'est que les partenaires ont souhaité d'abord avoir une organisation dotée d'experts et de compétences en développement de projet. Donc, nous sommes cette organisation-là avec un statut à but non lucratif, et pour chacun des projets qui sont développés par la Société, les partenaires de ces projets-là créent des structures commerciales sous la forme de sociétés en commandite.

830

J'attire votre attention sur une particularité de la création de ces sociétés en commandite. On prend le soin de donner une place à chacune des municipalités d'accueil de ces projets-là dans la structure du partenariat. On veut que les municipalités aient accès à ce capital-là et non pas à des redevances comme trop souvent on a vu dans le passé.

835 Maintenant, pourquoi le choix de la Onzième Chute? À notre avis, c'est un site qui réunit
d'excellentes conditions pour un aménagement hydroélectrique. D'abord, évidemment, selon les
experts, c'est une barrière infranchissable pour la ouananiche. C'est un site qui est relativement
facile d'accès de part et d'autre de la rivière. La présence d'îles réduit beaucoup la taille des
840 ouvrages, et ce site-là a été retenu par la MRC de Maria-Chapdelaine lors des consultations
menées en 2011. Si ma mémoire est fidèle, il y avait une liste de 13 sites potentiels qui avaient
été soumis à cette consultation-là, et au terme, la MRC a recommandé seulement deux sites, dont
le site de la Onzième Chute.

845 La vision que nous avons de développement de ces projets-là, c'est que d'abord nous
adhérons aux principes qui sont liés au développement durable, et nous avons été très heureux
d'apprendre, lors des audiences publiques du dossier de Val-Jalbert, que nous avons été le
premier promoteur qui avait inclus une analyse de son projet en fonction des 16 principes de la
Loi sur le développement durable, et on a été très heureux d'apprendre cette chose-là.

850 Aussi, on maintient beaucoup de liaisons avec les communautés. On a des processus de
consultation très structurés. On a des personnes, on a un agent de liaison communautaire qui
s'occupe d'être en constante liaison avec les différents publics concernés par les projets. Et,
finalement, on se fait un devoir d'être extrêmement transparents dans la communication des
informations et des enjeux qui sont liés à chacun des projets.

855 Rapidement, au niveau des étapes de réalisation, on a débuté ce projet-là il y a plusieurs
années, 2009. Je vous fais grâce de la nomenclature des étapes. On a eu une période d'arrêt en
raison d'une certaine décision gouvernementale. Maintenant, nous, on espère que les
autorisations gouvernementales seront livrées pour nous permettre le début de la construction à
860 l'automne 2015 et de compléter la réalisation et la mise en service du projet en 2017.

865 On vous présente quelques simulations visuelles... les aménagements, excusez. Si vous
me permettez, je vais aller à l'écran. Donc, très rapidement, pour réaliser un projet comme celui
de la Onzième Chute, d'abord, c'est une centrale au fil de l'eau. Et pour ce faire, il est nécessaire
d'avoir un niveau relativement constant du niveau de la rivière.

870 Donc, pour ceux qui connaissent bien le milieu, vous avez ici le territoire de la municipalité
de Notre-Dame-de-Lorette. Ici, le territoire de la municipalité de Girardville. Évidemment, le site de
la Onzième Chute est dans ce secteur ici. Et à quelques kilomètres en amont, vous avez une
agglomération de villégiateurs qu'on appelle « le Domaine Paré ».

Donc, pour la stabilisation des eaux, il y a deux infrastructures qui sont proposées. D'abord,
une première, ici, dans le bras ouest, qui est un évacuateur de crue du type de celui que vous
voyez sur la photo. Cet ouvrage-là permet d'abaisser ou de stabiliser le niveau.

875 Dans le bras est, on propose l'aménagement d'un seuil déversant, qu'on appelle. Donc, c'est une petite infrastructure au niveau du lit de la rivière qui permet de conserver l'eau en direction de la centrale et le caractère déversant, bien, en fait, permet, lors de crues, d'avoir un débordement naturel de ce secteur de la rivière.

880 Évidemment, cette eau-là, pour une grande partie, est amenée à la centrale par un canal d'amenée. Vous remarquerez que nous avons prévu à la fois le canal d'amenée, la centrale et le canal de fuite en retrait du site, de façon à l'intégrer du mieux possible.

885 Maintenant, la centrale, on a prévu un certain nombre d'aménagements pour réduire particulièrement les contraintes qui pourraient être liées à l'aspect sonore de la centrale. Donc, tous les systèmes de refroidissement vont être refroidis à l'eau et non pas par des ventilateurs. On propose également, pour une question d'intégration, que le poste soit intégré au bâtiment, et à la fois l'architecture et les couleurs ont été choisies de façon à s'intégrer avec l'environnement naturel des lieux.

890 Donc je l'ai mentionné, la centrale, elle est prévue de façon à être intégrée à l'environnement et la technologie proposée est une technologie de type Kaplan. C'est une technologie qui s'adapte à des rivières à grand volume et à des hauteurs plus petites.

895 Donc on vous présente ici quelques simulations visuelles. Ici, c'est une simulation en amont du site. La deuxième simulation qu'on vous présente, c'est une vue en aval du site de la Onzième Chute. Donc, les aménagements sont, comme vous pouvez le voir, très bien intégrés à l'environnement naturel des lieux et la photo que vous avez en bas de l'image, c'est la photo à la sortie de l'évacuateur de crues. Et vous remarquerez que la centrale n'est pas visible de la rivière et de l'île.

900 Donc, le projet dont on parle c'est une centrale de 18.3 mégawatts, qui va produire environ 88 800 mégawattheures. C'est la quantité d'énergie pour la consommation d'environ 3 600 foyers. Ce qu'on prévoit c'est que cette centrale-là, elle est équipée pour un débit de conception maximum de 135 mètres cubes/seconde.

910 Ce qu'on prévoit en termes d'opération, comme je le mentionnais tout à l'heure, d'abord stabiliser. Le choix qui est fait c'est qu'on stabilise le niveau de la rivière à 177.5 mètres. Évidemment, on prévoit des débits écologiques et esthétiques, et une fois qu'on a rempli les conditions, on turbine le débit qui est disponible. Et, évidemment, lorsqu'on dépasse les capacités installées, le débit reprend le cours normal de la rivière.

915 Maintenant, les principaux éléments d'enjeux et de valeur rajoutée qu'on constate à ce projet-là. D'abord, il est important de rappeler que pour être capables de s'alimenter des préoccupations, nous avons mis en place plusieurs mécanismes de participation du milieu. On a tenu, en 2009, des séances d'information et de consultation avec la population.

920 Je l'ai mentionné un petit peu tout à l'heure, le travail de notre agent de liaison communautaire nous a permis d'avoir une masse énorme d'informations provenant des spécialistes terrain et des citoyens. On a tenu beaucoup de consultations avec les organismes du milieu.

925 On a travaillé également en étroite collaboration avec les municipalités riveraines. Nos experts ont également échangé avec ceux des différents ministères et également via nos outils d'information électroniques, site Internet, Facebook, on a eu également des interactions avec les citoyens.

930 Parmi les enjeux qui ont été identifiés et qu'on a intégrés dans le développement de ce projet-là, par exemple la préservation de l'aspect visuel de la chute, c'est une préoccupation qui nous a été exprimée et on a proposé des solutions, à notre avis, satisfaisantes, pour répondre à ces attentes-là.

935 Même chose pour la protection de la frayère à doré qu'on retrouve au pied de la chute. On a, encore là, mis en place des mécanismes de façon à protéger cette frayère-là.

940 Et préoccupation également extrêmement importante qui nous a été évoquée concernant les embâcles. La rivière Mistassini est une rivière qui est sensible à ces phénomènes-là. Et nous, on a prévu, dans notre projet, des mesures qui, nous sommes à peu près convaincus, vont réduire significativement les risques d'embâcles à la hauteur de la Onzième Chute. On n'a pas la prétention de penser que ça va empêcher les embâcles, mais on est fortement convaincus que ça va contribuer à réduire leur présence.

945 Finalement, on intègre également l'aménagement, comme mesure de compensation, d'un parc écotouristique qui va répondre aux attentes à la fois des résidents et aussi celles de la MRC de Maria-Chapdelaine.

950 Pour l'aspect visuel de la chute, on propose qu'un débit esthétique global de 13,25 mètres soit maintenu. Et on pense, à partir de simulations qu'on a réalisées sur des rivières similaires, que ça va permettre de maintenir les caractéristiques visuelles de la chute que l'on retrouve présentement.

955 Autre élément : la protection de l'habitat du poisson. Ce qu'on propose dans notre projet, c'est de maintenir pendant la période de frai un débit minimum de 70 mètres cubes/seconde, de façon à maintenir, et même – on pourra vous l'expliquer tout à l'heure – améliorer les conditions de frai dans cette zone-là. Également, pendant la période du mois de juin à la fin septembre, l'application d'un débit esthétique et écologique, et le maintien, pendant le reste de l'année, d'un débit écologique en tout temps.

960 Au niveau des embâcles, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, on réduit, avec le projet, les risques, autant en amont qu'en aval. Donc, pour les aspects intéressants de ce projet-là, c'est qu'on va améliorer la capacité d'évacuation des glaces par certains aménagements qu'on va proposer dans les bras est et ouest.

965 Également, le fait que la centrale va permettre une couverture de glace assez rapide dans le secteur du bras est, ça va réduire très significativement la production de frasil qui est une des principales causes de formation de glace et des embâcles. Et, évidemment, le rehaussement qui est prévu au niveau de l'eau va aider également à réduire les embâcles pendant les crues printanières.

970 Maintenant, également, le développement du potentiel récréotouristique du site de l'île, par contre, va inclure un pôle de services sur l'île principale. On propose également des sentiers pédestres dégagés et sécuritaires et des aménagements rustiques qui vont préserver les caractéristiques visuelles du site.

975 À ce chapitre, ce qui est important de mentionner à ce stade-ci, nous n'avons pas complété les discussions avec l'ensemble des intervenants du territoire pour harmoniser ce projet-là, c'est en cours présentement. Mais ce que nous on prend comme engagement, c'est de respecter le cadre que la MRC de Maria-Chapdelaine a développé pour le développement de son grand projet du Parc régional des Grandes-Rivières.

980 Donc, c'est en processus en continu, et on pourra vous expliquer davantage ce qui en est à cet égard-là.

985 Maintenant, au niveau du coût du projet. Le projet, on parle d'un projet dont on a actualisé tout récemment le coût pour l'établir à 75 M\$. Ce projet-là va générer, pour les partenaires, des surplus moyens sur une base de 25 ans qui, au total, vont représenter une somme d'un peu plus de 4 M\$. Vous voyez la répartition de la propriété du projet. Donc, le Conseil des Montagnais va détenir 45 % de la propriété de ce projet-là, chacune des MRC 22,5 %, et chacune des municipalités 5 %.

990

995 Maintenant, au niveau des impacts, on a identifié un certain nombre d'impacts forts, principalement pendant la période de construction, et on prévoit également un certain nombre de mesures d'atténuation pour réduire ces impacts-là, particulièrement un meilleur contrôle des activités de dynamitage pendant la période de frai et d'incubation.

1000 Donc, il n'y aura pas de dynamitage pendant cette période-là, puis dans la mesure du possible, on veut effectuer les travaux selon un calendrier qui va être connu à l'avance et qui va permettre de réduire, encore là, les impacts. Finalement, l'utilisation de matelas pare-éclats pour limiter le bruit.

1005 Au niveau des impacts, ce qu'on conclut au niveau de notre étude, c'est qu'après l'application de diverses mesures d'atténuation, la majorité des impacts appréhendés s'avère de faible importance. L'importance des impacts résiduels sur les milieux biologiques et humains est soit négligeable, faible ou moyenne, et les impacts forts restants sont liés davantage à la phase de construction.

1010 Et plusieurs impacts sur les milieux humains sont positifs, et on fait référence entre autres à toute la partie de la création d'emplois, des revenus générés aux partenaires, le parc écotouristique, et les nouvelles percées visuelles qu'on va rendre disponible sur la rivière.

1015 Au niveau, toujours, des retombées économiques du projet, donc on estime que la construction va engendrer des retombées de 108 M\$, ce qui se traduit par la création de 100 emplois pendant la période de deux ans de construction.

1020 Les opérations annuelles, quant à elles, vont générer des retombées économiques de 1,6 M\$ et la création d'un emploi permanent. Par contre, ce qu'il est important de mentionner, la création d'emploi va être davantage portée et supportée par les fonds que les partenaires se sont engagés à créer et qui vont, à leur tour, générer la réalisation de plein de projets.

Et ici, dans Maria-Chapdelaine, on donne l'exemple du fonds qui a été mis dans le cadre du projet Péribonka.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Taillon, on arrive bientôt au terme de votre présentation?

1030

M. DENIS TAILLON :

1035 On a pratiquement terminé, oui. Donc, également, on a un plan de maximisation qui a été
convenu avec le CMAX de la région, qui est très efficace, et si on prend l'exemple qu'on a vécu à
Val-Jalbert, 85 % des retombées du projet de Val-Jalbert ont été dans la région.

1040 Finalement, en termes de suivi, notre programme de suivi comporte plein de mesures de
suivi, autant pour la stabilisation des rives, la qualité de l'eau, l'habitat du poisson, la végétation, la
plage et le banc de sable du Domaine Paré, les aménagements du parc écotouristique et des
retombées économiques, et l'intégration visuelle des ouvrages.

1045 Donc, en résumé, Monsieur le président, c'est un projet qui est en amélioration continue en
fonction des préoccupations citoyennes. C'est comme ça qu'il a grandi, et nous sommes encore
ouverts à apporter des améliorations à ce projet-là.

Nous pensons que c'est un projet dont les composantes ont été bien intégrées au paysage.
Des engagements qui ont été concrétisés, d'autres qui sont à venir.

1050 Et, finalement, ce projet-là pour nous est un puissant levier de développement
socioéconomique pour les communautés des différents partenaires.

Voilà, Monsieur le président.

1055 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de votre présentation, Monsieur Taillon. On comprend que votre
présentation visuelle sera versée au dossier à titre de documentation. Pour ce qui est des aspects
financiers du projet, qui sont passablement différents de ce qui avait été dans l'étude d'impact,
1060 est-ce qu'il y a un complément d'information qui va avoir été déposé ou qui l'a été?

M. DENIS TAILLON :

1065 On pourrait vous déposer, Monsieur le président, un document qui traduit l'ajustement des
coûts de projet et qui a été fait à la Société.

LE PRÉSIDENT :

1070 S'il vous plaît.

1075 Alors, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, la commission va prendre une pause de 15 minutes. Le registre est ouvert à l'arrière. Alors, ceux et celles qui veulent poser des questions sur le projet, nous allons prendre le registre au retour de la pause de 15 minutes et nous allons procéder à la période des questions.

Je vous remercie de votre attention.

1080 **SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

1085 **REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. JEAN-YVES NADEAU**

LE PRÉSIDENT :

1090 Alors, avant de céder la parole au premier intervenant, je vous rappelle le fonctionnement. Le registre est actuellement ouvert, il est toujours possible d'aller s'inscrire pour poser des questions. Vous avez la possibilité de poser deux questions dans le cadre de votre intervention et de vous réinscrire à nouveau, dépendamment du sujet que vous voulez nous soumettre. Et, évidemment, les notions de respect sont à prendre en considération dans le cadre de nos échanges.

1095 Alors, j'inviterais monsieur Jean-Yves Nadeau, s'il vous plaît, à venir poser ses questions.

M. JEAN-YVES NADEAU :

1100 Oui. Ma première question concerne le tourisme. Le promoteur a-t-il fait produire des études d'impact concernant l'impact négatif que pourrait causer au tourisme d'aventure, bien présent dans ce secteur de la rivière Mistassini? Et y a-t-il des compensations de prévues pour d'éventuelles pertes d'achalandage aux entreprises et commerces touchés?

1105 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Taillon?

1110

M. DENIS TAILLON :

1115 Écoutez, dans le processus de développement du projet, nous avons été sensibilisés par les partenaires écotouristiques du territoire de la municipalité quant à l'importance pour eux de l'industrie écotouristique. Et à la suite de l'expression de cette préoccupation-là, nous avons demandé à un consultant, DDM, de produire une étude qui nous a instruits sur deux aspects. Premier aspect c'est les retombées économiques des entreprises actuelles et l'effet qu'aura éventuellement l'ajout du parc écotouristique.

1120 Et les conclusions de cette étude-là, c'est qu'actuellement ces entreprises touristiques là génèrent des retombées, lorsqu'on tient compte des effets indirects et induits, grosso modo, de trois quarts de million de dollars, et l'ajout du projet a très peu d'impacts sur elles, sur le plan de leur pratique commerciale.

1125 Par contre, l'ajout du parc, dans l'équation écotouristique de la communauté de Girardville, ajouterait, selon cette étude-là, environ entre 25 000 \$ et 60 000 \$ de retombées économiques additionnelles écotouristiques.

1130 Donc, c'est une étude qu'on avait commandée lorsqu'on a eu confirmation que le projet était relancé et c'est une étude dont on vient tout juste d'avoir les conclusions. Et, à la limite, on pourrait la déposer à la commission pour que vous puissiez en prendre connaissance.

LE PRÉSIDENT :

1135 Bien, je vous inviterais à le faire. Nous, on va s'assurer de la diffusion de l'étude.

M. DENIS TAILLON :

1140 On va s'occuper de ça.

LE PRÉSIDENT :

1145 En complément à la question, est-ce que vous avez une étude de fréquentation, en quelque sorte, des différentes activités puis du site comme tel?

M. DENIS TAILLON :

Le volet économique de l'étude donne des fréquentations, donne une estimation des clientèles de ces entreprises-là, estime l'attrait économique ou le nombre de visiteurs prévus, ça

1150 oscille entre, on estime, entre 1 500 et 3 000 personnes qui seraient des utilisateurs
écotouristiques de ce parc projeté là.

LE PRÉSIDENT :

1155 Madame Gendron?

LA COMMISSAIRE :

1160 Oui. Est-ce que cette étude ajoute ou tient compte plutôt d'une éventuelle baisse
d'achalandage du fait des nouvelles installations ou si on n'en parle pas?

M. DENIS TAILLON :

1165 On a demandé à chacune des entreprises d'expliquer au consultant l'impact qu'aura le
projet pour son entreprise, et pour la plupart, il n'y a pas d'impact direct, sauf qu'il y a une
entreprise qui pourrait être touchée par le projet, mais je dirais que c'est considéré comme, pas
marginal, mais ce n'est pas très préoccupant par rapport à cette entreprise-là.

LE PRÉSIDENT :

1170 Alors, Monsieur Nadeau, votre deuxième question?

M. JEAN-YVES NADEAU :

1175 Oui. Ça concerne les inondations. Comme je le mentionnais dans la demande d'audience
publique, on sait qu'il y a une récurrence assez exceptionnelle d'inondations en amont et en aval
de la Onzième Chute, qu'il y a eu, c'est-à-dire au cours des cinq dernières années, 2008, 2011,
2013, 2014, pour ne mentionner que ceux-là, le poste de mesurage de la Cinquième Chute dans
le secteur de Dolbeau, comme je mentionnais tout à l'heure, a mesuré des débits de 2 300 mètres
1180 cubes au printemps 2014.

1185 Considérant la forte probabilité que des inondations se répètent également avec la
présence du barrage, peut-être même plus, autant en aval qu'en amont, considérant que ce sont
des risques non assurables pour les citoyens et entreprises, avez-vous analysé le risque financier
qui serait causé par des interminables poursuites en regard de la responsabilité des inondations,
qu'elles soient causées ou non par le barrage, ceci occasionnera nécessairement des frais de
cour. Est-ce que ce risque a été analysé?

1190 **M. DENIS TAILLON :**

Pour répondre à la question, compte tenu que c'est très technique, toute la question des embâcles, je vais demander à monsieur Morin de répondre à la question.

1195 **M. MARC MORIN :**

1200 Bien, en fait, c'est démontré dans l'étude que le projet n'a pas incidence négative, au contraire, pour le risque d'inondations en amont des ouvrages. En fait, les niveaux d'opération, lors des crues, sont abaissés légèrement par rapport aux conditions naturelles rencontrées au site. Ça, c'est l'aspect strictement hydraulique de l'aménagement.

Évidemment, il n'y a pas d'impact non plus sur les débits ou sur les conditions hydrauliques en aval du site, parce que c'est un projet au fil de l'eau. Donc, on n'a pas une gestion de l'eau comme telle qui est réalisée par le projet.

1205

Maintenant, considérant ça, bien, effectivement, il n'y a pas une analyse des risques de poursuites ou autres qui a été réalisée. La conclusion, c'est que le projet, il n'a pas d'incidence négative en termes de niveau d'eau de crue vers l'aval. Et puis les événements qui sont mentionnés, effectivement, dans les dernières années, il y a eu des crues, des choses qui ont été relevées, ça a fait partie des analyses. C'est tenu en compte dans les statistiques pour la conception des ouvrages. Souvent les bonnes pratiques avec tous les facteurs de sécurité en fonction de la crue de conception des ouvrages qui est la crue 1:1000 an dans ce cas-ci.

1210

LE PRÉSIDENT :

1215

Alors, merci. Merci, Monsieur Nadeau. C'est toujours possible pour vous de vous réinscrire.

1220

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT

LE PRÉSIDENT :

1225

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Jean-François Robert, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

1230 **M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Oui. Ma question est assez simple. Moi, avant qu'on me parle de mesures de mitigation, j'aimerais qu'on m'explique comment on justifie ce projet-là dans le cadre du contexte énergétique actuel.

1235

J'ai lu à peu près... j'ai lu la documentation du promoteur, je n'ai vu aucune allusion à ça ou à peu près, même pas, non, aucune. J'ai lu la correspondance qui a été adressée par les différents ministères, puis je n'en ai pas vu non plus. Je sais qu'il y a des gens d'Hydro-Québec ici ce soir. Alors, je vous demande, Monsieur le président, de leur poser la question.

1240

LE PRÉSIDENT :

Alors, tout d'abord, la parole à monsieur Taillon. Sur quelle base se justifie votre projet?

1245 **M. DENIS TAILLON :**

Bien, écoutez. Pour nous, ce qui est clair, c'est qu'il y a une politique énergétique au Québec qui a été adoptée par le gouvernement du Québec, qui est toujours en vigueur, qui prévoyait l'ajout d'un volume de production. Et dans cette politique-là, on a ouvert une toute petite niche de 150 mégawatts, de façon à favoriser la réalisation de petits projets pour contribuer au développement économique des régions. Nous, on s'inscrit dans cette dynamique-là comme Société.

1250

Hydro-Québec a lancé un appel d'offres public pour 150 mégawatts. Nous, on a déposé deux projets, le projet de Val-Jalbert et celui évidemment de la Onzième Chute. Nous avons été retenus et, pour nous, on s'inscrit dans le cadre d'une politique gouvernementale.

1255

Nos projets respectent en tout point ce que le gouvernement demandait, c'est-à-dire acceptabilité sociale, rentabilité économique pour les communautés et contrôle des communautés. J'insiste beaucoup là-dessus, sur le fait qu'on est des projets 100 % publics, propriétés du milieu, supportées par un partenariat unique. Donc, nous, on pense qu'on est en droite ligne avec la politique énergétique du Québec.

1260

Quant à la question des surplus, moi, personnellement, j'ai entendu deux premiers ministres de deux gouvernements différents dire que pour eux, les surplus au Québec n'étaient non pas un problème, mais quelque chose qui pouvait avoir un certain potentiel économique.

1265

Donc, en ce qui nous concerne, nous, comme société d'énergie communautaire, on est en tout point conforme à la politique gouvernementale et aux orientations gouvernementales.

1270

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Taillon. Je pourrais peut-être m'adresser, le représentant d'Hydro-Québec. Je sais que vous êtes les gestionnaires du programme, en quelque sorte. C'est vous qui avez pris les ententes contractuelles avec les promoteurs. J'aimerais peut-être mettre en contexte votre présentation dans le contexte où il y a eu une décision gouvernementale d'annuler le programme, puis éventuellement, après, le gouvernement a décidé de réactiver le programme comme tel.

1275

Est-ce que vous pourriez nous expliquer de quelle façon le programme a été annulé et repris et, éventuellement, s'il y a eu des modifications, des critères d'admissibilité au programme ou quoi que ce soit qui pourrait modifier, en quelque sorte, les critères au niveau des différents projets qui ont été acceptés dans le cadre de ce programme-là, s'il vous plaît, Madame Chatel?

1280

Mme JOSÉE CHATEL :

D'accord. Alors, je vais d'abord confirmer que ce que monsieur Taillon a expliqué est vraiment l'historique, est vraiment tout à fait le contexte dans lequel s'inscrit le programme de petites centrales hydroélectriques, donc s'inscrit dans le cadre de la stratégie énergétique. Et ensuite, le gouvernement a édicté deux décrets de préoccupations. Dans ces deux décrets-là, le gouvernement demandait à Hydro-Québec la mise en place d'un programme d'achat d'énergie provenant de petites centrales hydroélectriques de 50 mégawatts et moins.

1285

1290

Alors, le rôle d'Hydro-Québec dans le cadre de ces décrets, dans le cadre de ces préoccupations-là, était de mettre en place le programme selon les modalités qui avaient été incluses au décret de préoccupations.

1295

Ensuite, j'ajouterai aussi que ce programme-là a fait l'objet d'une approbation à la Régie de l'énergie. Alors, Hydro-Québec a présenté les modalités de son programme ainsi que le prix qui était pour être offert dans le cadre du programme. Les intervenants avaient donc le loisir d'amener des commentaires face au programme. Et suite à quoi la Régie avait approuvé, en juillet 2009, le programme.

1300

En mars 2010, suite aux soumissions, Hydro-Québec retenait 13 projets pour un total de 150 mégawatts. Ensuite, donc il y a des projets qui se sont mis en exploitation. On a signé des contrats et, en 2013, on avait quatre projets en exploitation, des petites centrales.

1305

En février 2013, alors le gouvernement annonce par communiqué la suspension du programme d'achat. En fait, il n'a pas annulé quoi que ce soit, simplement, il disait qu'il n'avait pas l'intention d'analyser les projets qui étaient retenus et il n'avait pas l'intention d'octroyer la force hydraulique. Alors, c'est ni plus ni moins, c'était une suspension de programme.

1310 Alors, de notre côté, pour ce qui est des contrats qui étaient signés, Hydro-Québec a attendu vraiment la suite des événements, parce qu'on n'avait pas, on ne pouvait pas unilatéralement résilier quoi que ce soit. C'était suspendu.

1315 En juin 2014, donc dans le plan budgétaire du gouvernement, le gouvernement, ce dernier annonce que les six projets qui étaient en suspend, parce qu'on avait déjà donc quatre projets en exploitation, un projet qui venait d'obtenir son autorisation gouvernementale, il restait donc six projets qui avaient été suspendus. Dans le plan budgétaire de juin, le gouvernement annonce qu'ils pourront être réactivés si l'intérêt des promoteurs est encore là.

1320 Alors, dans les mois qui ont suivi, Hydro-Québec a donc demandé aux promoteurs pour finalement, en lien avec la décision du gouvernement de réactiver ces projets, on a demandé quelle était l'intention des promoteurs, s'ils avaient toujours l'intention de poursuivre le projet, auquel cas les discussions ont repris pour le développement des petites centrales.

1325 Les modalités n'ont pas été changées. Les modalités avaient déjà été approuvées par la Régie de l'énergie. Alors, il n'y a pas de modalités qui ont été changées. Il y a simplement eu arrêt des discussions durant cette période-là, entre les promoteurs et Hydro-Québec, pour ce qui est des six projets qui étaient en cours.

1330 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Madame Chatel. Vous avez souligné dans votre réponse qu'il y avait eu aussi une prise de position du gouvernement ou du ministère des Ressources naturelles à l'effet qu'il ne céderait pas les droits hydrauliques des rivières.

1335 **Mme JOSÉE CHATEL :**

Au moment, en février 2013, dans son communiqué, en fait, il disait qu'en suspendant le programme d'achat, par le fait même, il n'avait pas l'intention d'octroyer la force hydraulique.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ma question s'adresse au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles quant à l'octroi des forces hydrauliques pour ce qui est des rivières, qu'en est-il?

1345 **M. YANNICK LAFRENIÈRE :**

Bien, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a l'intention de recommander l'octroi de la force hydraulique au gouvernement pour la réalisation du projet.

1350 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie. Monsieur Robert, votre autre question?

1355 **M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Juste avant de la poser, je voudrais simplement dire qu'on ne répond pas à ma question. C'est-à-dire ce projet-là ne répond pas à un besoin en hydroélectricité.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais là vous êtes dans l'opinion. Et comme je vous l'ai souligné, on va l'entendre avec plaisir dans la deuxième partie.

1365 **M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1370 On est à la période des questions.

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :

1375 Cependant, pour poser cette question-là, j'avais besoin de dire ça. Parce que ce programme-là, de même que beaucoup d'autres initiatives qui concernent d'autres filières énergétiques sont remis en question actuellement sur le plan de la rentabilité.

Alors, moi, j'aimerais entendre les gens des ministères concernés quant à la rentabilité de ces projets-là. On parle de 1,2 milliard de pertes au Québec actuellement.

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ici, on a un projet à la Onzième Chute qui est présenté par la Société de l'énergie communautaire.

1385 **M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Oui, je suis d'accord.

1390 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, les questions doivent porter sur cet élément-là. Alors, je pense que pour ce qui est des éléments qui sont rattachés au programme d'achat d'électricité par Hydro-Québec, en regard de la proposition du promoteur, on a eu une réponse.

1395

Alors, je vous inviterais à poser votre deuxième question, s'il vous plaît. Qu'elle vous satisfasse ou pas, c'est la réponse qu'on a eue.

1400

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :

Non, d'accord. Mais je n'en suis pas là.

LE PRÉSIDENT :

1405

Alors, je vous inviterais à poser votre deuxième question.

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :

1410

Je veux dire, comment on justifie ce projet-là sur le plan de la rentabilité à l'échelle du Québec, parce qu'Hydro-Québec, c'est un réseau intégré, ce n'est pas un réseau... le projet de la Onzième Chute, il ne desservira pas une population spécifique. L'électricité qui va être produite là va s'en aller sur le réseau d'Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

1415

Oui. Mais en lien avec le projet qui est à l'étude aujourd'hui, ce soir, on a eu une réponse. C'est-à-dire que c'est pour du développement économique dans le cadre d'un programme que le gouvernement a entériné puis qui a été présenté devant la Régie de l'énergie. C'est le sens de la réponse qui nous a été donnée en lien avec le projet qui est à l'étude aujourd'hui. C'est cet élément-là. Alors, pour l'autre question? Si vous avez une autre question?

1420

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :

1425

C'est ça. Bien, je la posais comme ça. Comment est-ce qu'on justifie ça sur le plan de la rentabilité chez Hydro-Québec?

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Chatel, peut-être préciser?

1430 **M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Excusez, Monsieur, juste pour éclairer ma question. Moi, j'ai participé aussi à la Commission sur les enjeux énergétiques dont le rapport était très défavorable à ces projets-là, pour des raisons de rentabilité, justement.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais là, je dois vous rappeler, Monsieur Robert, que vous êtes à l'étape de l'opinion. Je ne peux pas échanger avec vous. Ça va se faire en deuxième partie, ça.

1440 **M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Bon, d'accord.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Lorsque vous allez nous présenter votre mémoire, on va pouvoir échanger sur ce sujet-là. Mais là, actuellement, vous nous posez une question sur la rentabilité du projet.

1450 **M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Oui.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

On a eu des éléments de réponse qui ont été présentés par les représentants d'Hydro-Québec.

1460 **M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Pas sur la rentabilité.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Je leur demande même de préciser dans quel contexte ce projet-là a fait l'objet d'une entente avec Hydro-Québec. Alors, je demande peut-être à madame Chatel de préciser exactement dans quel contexte ce projet-là a été accepté par Hydro-Québec.

1470 **Mme JOSÉE CHATEL :**

Ce projet-là a été accepté par Hydro-Québec après l'étude, une évaluation des critères qui avaient été élaborés dans le cadre de notre programme.

1475 Alors, le projet de la Onzième Chute rencontrait tous les critères qui avaient été définis dans les décrets. Alors, on parlait d'être sous le contrôle des communautés locales, régionales ou autochtones. Le projet est 100 % communautaire. Alors, il rencontrait, en premier lieu, parfaitement l'objectif pour lequel le programme était conçu.

1480 On demandait que le programme soit une source de bénéfices pour la région concernée. Puisque c'est un partenariat complètement municipal, autochtone et régional, il rencontrait, encore là, parfaitement l'objectif rencontré parce que toutes sources, bénéfices retournent entièrement à la communauté. Il n'y a pas d'intérêt privé dans le cadre de ce projet.

1485 On demandait d'avoir obtenu un avis confirmant que la demande d'octroi des forces hydrauliques est complète et recevable. C'était le cas dans la soumission, ils avaient leur demande obtenue du MRN. Avoir fait l'objet d'une consultation; ils avaient déposé des preuves de consultation, et avoir l'appui du milieu local par des résolutions d'appui au projet des municipalités. On avait des résolutions d'appui des MRC, des municipalités et du Conseil des Montagnais.

1490 Alors, ce projet-là était en tout point conforme aux exigences du programme.

LE PRÉSIDENT :

1495 D'accord. Merci, Madame Chatel. Madame Gendron aurait une question à poser.

LA COMMISSAIRE :

1500 Oui. En lien avec ce programme, est-ce qu'Hydro-Québec a procédé à une évaluation du programme, justement, notamment sur l'aspect des bénéfices qui ont été perçus dans les différentes régions?

Mme JOSÉE CHATEL :

1505 En fait, le rôle d'Hydro-Québec était, dans le cadre du programme, d'élaborer un contrat et aussi d'établir un prix, un prix qui, sur la durée du contrat, permettait donc la viabilité du projet et permettait d'aller chercher la quantité recherchée, parce que le gouvernement nous demandait d'octroyer 150 mégawatts et permettait des bénéfices à la région.

1510 Alors, l'exercice d'établissement de prix qui était offert dans le contrat a été fait suite à un balisage de prix. On est allé voir dans des pays, dans des provinces où il y avait du développement de petites centrales hydroélectriques, à quel prix ces projets-là se faisaient. Et suite à ce balisage-là, nous avons établi le prix qui est au contrat, qui est de 7,5 sous du kilowattheure.

1515 Alors, ce n'est pas non plus de la responsabilité d'Hydro-Québec d'évaluer la rentabilité de chacun des projets, mais c'est de la responsabilité ensuite du promoteur de s'assurer qu'à ce prix-là, et aux conditions du contrat, le projet est rentable.

1520 **LA COMMISSAIRE :**

Mais donc, le programme comme tel n'a pas fait l'objet d'une évaluation chez Hydro-Québec pour savoir s'il rencontrait ses objectifs.

1525 **Mme JOSÉE CHATEL :**

Vous voulez dire les objectifs... en fait, comme le projet est parfaitement communautaire, alors tous les bénéfices retournent à la communauté. Alors, chaque dollar, chaque profit brut est en fait une retombée économique...

1530 **LA COMMISSAIRE :**

Je n'ai pas dû être claire. Le programme dont on parle ici, des minicentrales, comme programme, n'a pas fait l'objet d'une évaluation pour savoir s'il rencontrait ses objectifs. C'est la question que je posais.

1535 **Mme JOSÉE CHATEL :**

Je ne suis pas sûre que je comprends bien votre question.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

Plus précisément, c'est que le programme d'achat d'électricité vise à soutenir le développement des petites centrales au bénéfice des régions.

1545 **Mme JOSÉE CHATEL :**

Oui.

1550

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est un des critères du programme sur lequel a postulé le promoteur.

1555

Mme JOSÉE CHATEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1560

Alors, la question de la commission c'est : avez-vous fait une évaluation du bénéfice des régions au regard de l'application du programme? C'est ça, la question.

Mme JOSÉE CHATEL :

1565

En fait, comme je vous dis, puisque les bénéficiaires retournent complètement à la communauté, les projets qui étaient 100 % communautaire étaient d'abord prioritaires, puisque c'est eux qui apportaient le plus de retombées économiques aux régions.

LE PRÉSIDENT :

1570

D'accord. Merci beaucoup.

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :

1575

Ça va. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1580

Monsieur Robert, c'est beau?

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :

C'est beau.

1585

1590

M. MARTIN ALLARD

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais, monsieur Martin Allard, s'il vous plaît.

1595

M. MARTIN ALLARD :

Oui. On a parlé tout à l'heure du...

1600

LE PRÉSIDENT :

Vous adressez la question à la commission, Monsieur.

1605

M. MARTIN ALLARD :

Oui, excusez. On a parlé tout à l'heure, le budget était supposé être de 68 millions pour le projet. La semaine passée dans le journal, dans le quotidien, on parlait de 70 millions, puis là on est rendu à 75 millions. Donc, on est passé de 68 millions à 75 millions, ce qui fait une augmentation de 10 %. Est-ce que ça, ça joue sur la rentabilité du projet?

1610

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Taillon?

1615

M. DENIS TAILLON :

En fait, ce qu'on a fait dans les dernières semaines, c'est que, évidemment, on a demandé à nos partenaires d'entamer leurs démarches de financement, et on tenait à leur fournir des données financières les plus à date possible, compte tenu, entre autres, qu'il y a eu quand même un arrêt. Donc, nous, ce qu'on a fait, c'est qu'on a actualisé les coûts de notre projet en fonction des délais qu'on a connus. Et au fur et à mesure que des informations financières se précisaient, on intégrait dans nos évaluations ces informations-là, de sorte qu'effectivement, le projet est passé de 68 à 75 millions.

1620

1625

Par contre, quand on regarde l'impact sur l'ensemble des retombées de ce projet-là, évidemment il y a un petit impact, mais selon nous il est marginal.

1630 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1635 **M. MARTIN ALLARD :**

Bien, une augmentation de 10 % des coûts, ce n'est pas rien que marginal, là. En tout cas. En tant que contribuable de la MRC du Domaine-du-Roy, je contribue au financement de ce projet-là. Puis là, on parle de retombées tangibles pour le milieu régional. Là, on parle de 30 %. Dans le document qui a été remis par le promoteur, on parlait de 69 % des retombées qui étaient supposées êtres locales. Donc, il y en a 30 % qui s'en vont à l'extérieur de la région. Donc, est-ce que la proportion, elle reste encore de même, 30 % par rapport à l'ensemble du projet?

1640 **LE PRÉSIDENT :**

1645 D'accord. Monsieur Taillon?

M. DENIS TAILLON :

1650 En fait, selon nos évaluations, nous, on a demandé à des gens d'évaluer les retombées économiques de ce projet-là, en utilisant des méthodologies qui sont habituellement utilisées par l'Institut du Québec. On en arrive à ce que les retombées économiques de la construction vont être à environ 70 % dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et 30 % qui vont être à l'extérieur. Et pour, je pense, une grande partie – puis monsieur Morin pourra compléter –, chez des fournisseurs, particulièrement de turbines, qui ne sont pas présents dans la région et au Québec.

1655 Mais pour l'essentiel, c'est les prévisions qu'on prévoit. On est prudent par rapport à ce chiffre-là. Par contre, l'expérience vécue dans le cas de Val-Jalbert nous a permis de récolter 85 % des retombées économiques du projet de Val-Jalbert dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1660 **LE PRÉSIDENT :**

Complément d'information?

1665 **M. MARC MORIN :**

Bien, en fait, ce que monsieur Taillon signifiait, dans le cas de la Onzième Chute, c'est bien sûr que c'est un projet, disons, de moyenne chute. Donc, la partie mécanique, turbine, alternateur

1670 qui, dans bien des cas – en tout cas, il y a certaines composantes qui sont fabriquées au Québec, mais pas toutes, un poids un peu plus important que dans le cas, par exemple, de Val-Jalbert, qui est un projet de plus haute chute, mais les ratios ont été estimés en tenant compte des particularités de ce projet-ci.

1675 Évidemment, avec le comité de maximisation, on examine des moyens, entre autres dans l'octroi des contrats, la façon qu'on divise les contrats, pour ne pas donner un contrat global à une grande, grande entreprise qui se retrouve – certaines d'entre elles seraient dans la région, mais avec un pourcentage de chance que le contrat soit donné à l'extérieur.

1680 Dans le cas de Val-Jalbert, nous avons cinq contrats de construction. Dans ce cas ici, on s'enligne plus vers sept à huit contrats, pour permettre à des entreprises plus régionales encore, puis tenter de faire, malgré le poids des équipements mécaniques, malgré cet aspect-là qui va un petit peu à l'encontre d'augmenter le ratio local et régional, d'aller encore bonifier puis aller tendre vers des résultats qu'on a eus dans le cas de Val-Jalbert.

1685 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà pour les réponses à votre question.

1690 **M. MARTIN ALLARD :**

Est-ce que je pourrais suggérer à la commission d'installer une lampe pour qu'on puisse lire un peu mieux, parce qu'en parlant d'électricité...

1695 **LE PRÉSIDENT :**

On va le prendre en considération, Monsieur. C'est fort pertinent. Alors, écoutez, on verra qu'est-ce qu'on peut faire d'ici la prochaine pause.

1700 **M. MARTIN ALLARD :**

O.K. Est-ce que je dois m'inscrire encore en arrière?

1705 **LE PRÉSIDENT :**

Il suffit de s'inscrire à nouveau puis on va vous recevoir pour votre autre série de questions.

1710

Mme ANNE MALAMOUD :

LE PRÉSIDENT :

1715

Alors, j'inviterais maintenant, madame Anne Malamoud, s'il vous plaît, à venir poser ses questions.

Mme ANNE MALAMOUD :

Bonsoir!

1720

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

1725

Mme ANNE MALAMOUD :

Je voulais préciser que je représente l'organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean. Ma première question : dans le cadre du projet d'aménagement de la minicentrale, la construction de plusieurs autres infrastructures est prévue, le parc écotouristique et un pont. Ces infrastructures vont permettre de nouveaux usages qui pourraient avoir un impact sur la qualité de l'eau, des habitats et sur les usages actuels. Nous pensons notamment à la pratique du QUAD qui pourrait avoir un impact sur les milieux humides.

1730

Est-ce que l'impact de ces usages a été évalué? Est-ce que des mesures de compensation ont été envisagées?

1735

LE PRÉSIDENT :

Pour ce qui est éventuellement de la compromission de certains milieux humides, c'est bien ça?

1740

Mme ANNE MALAMOUD :

Entre autres.

1745

LE PRÉSIDENT :

Des pertes?

1750 **Mme ANNE MALAMOUD :**

Perte de milieux humides, perte de qualité d'eau et perte d'usages.

1755 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Taillon?

M. DENIS TAILLON :

1760 Je vais demander à monsieur Lacasse de répondre précisément à la question.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lacasse?

1765

M. SYLVAIN LACASSE :

En fait, si je comprends bien la question c'est lié aux usages, aux nouveaux usages versus la perte de milieux humides et peut-être dégradation de qualité de l'eau.

1770

Les nouveaux usages qui sont prévus, en fait, si on parle de QUAD, entre autres, VTT, à ma connaissance, il n'y a pas de sentiers qui sont prévus à être ouverts à proximité de la rivière. On parle, s'il y a des usages qui se font dans ce sens-là, puis ça n'a pas été analysé dans l'étude d'impact en fonction de cela, mais s'il y avait des usages accrus en termes de VTT, ça ne serait pas à proximité immédiate de la rivière. Donc, il n'y a pas d'impacts qui sont appréhendés à ce niveau-là, tant au niveau des milieux humides que de la qualité de l'eau.

1775

LE PRÉSIDENT :

1780

Dans le projet original, je crois, pour ce qui est de la ligne de raccordement d'Hydro-Québec, vous aviez prévu un chemin permanent qui débordait en milieux humides, puis aussi la ligne de raccordement devait aussi côtoyer la route permanente de la centrale. Apparemment, ça aurait été modifié au projet, la route permanente qui relierait la centrale a été modifiée.

1785

Est-ce que ça touche certains milieux humides? Et est-ce que vous savez si Hydro-Québec, elle, va favoriser autant que possible l'emprise que vous avez privilégiée pour ce qui est de votre chemin d'accès permanent, pour ce qui est du raccordement avec la ligne? Je crois que non? Je crois qu'il y a un nouveau parcours qui a été déterminé par Hydro-Québec?

1790 **M. DENIS TAILLON :**

Permettez, Monsieur le président. Dans le processus d'évolution du projet, au départ, on prévoyait un lien interrives qui aurait permis une traverse de la rivière pour plusieurs véhicules routiers. Et en cours de route, il y a eu des préoccupations qui nous ont été émises par les riverains quant à l'arrivée de plusieurs déplacements de véhicules, de QUAD et ainsi de suite. Et dans le cadre des discussions qu'on a eues avec particulièrement la MRC de Maria-Chapdelaine qui, elle, voulait aussi favoriser un lien interrives, mais qui a une portée plus large en termes d'usage, on nous a proposé la possibilité que la MRC construise un pont, six kilomètres en amont du site prévu du projet.

1800 Et nous, on a accepté de libérer le budget qu'on consentait à ce lien particulier pour le remettre à la MRC, de façon qu'elle puisse construire un pont à usage plus large, de sorte que dans le secteur propre du projet et de l'accès au parc écotouristique, il n'y aurait pas de QUAD. Ce serait des sentiers piétonniers qui sont davantage liés à l'écotourisme, au caractère rustique des lieux, et ainsi de suite.

1805 Donc, quand je parlais qu'on évolue à travers nos projets, bien là, vous avez un exemple d'une intention qui était, je pense, correcte au départ, parce qu'effectivement, on demandait et on souhaitait un lien interrives, mais il a pris une forme différente pour s'ajuster et tenir compte des préoccupations qui ont été exprimées.

1810 Et la vertu du projet qui est sur la table maintenant, c'est qu'il va permettre un désenclavement important des communautés de Notre-Dame-de-Lorette et de Girardville, va permettre une circulation pour des besoins forestiers, des besoins routiers, des besoins liés aux sentiers de QUAD, motoneiges, et ainsi de suite, et ça n'affectera pas le site même de la Onzième Chute.

LE PRÉSIDENT :

1820 Donc, pour en revenir sur l'éventuelle perte de milieux humides, comment l'évaluez-vous en regard de l'ensemble de votre projet? Je parlais de la route permanente, tout ça.

M. DENIS TAILLON :

1825 Bien, peut-être que monsieur Lacasse pourrait répondre.

LE PRÉSIDENT :

Donc, est-ce qu'il y a une perte de milieux humides effectivement?

1830

M. SYLVAIN LACASSE :

Bien, comme monsieur Taillon le mentionnait, étant donné que le pont va être déplacé plus loin en amont, mais qu'on ne connaît pas la localisation exacte de ce futur pont-là, mais qui sera prise en charge par la MRC, on ne peut pas se prononcer à ce stade-ci sur la perte...

1835

LE PRÉSIDENT :

Non, non, je comprends que vous n'êtes pas responsable du pont que la MRC va construire, là. Mais je repose la question en regard de votre projet, puis pas seulement juste le pont ou la route ou quoi que ce soit, là : est-ce que vous avez prévu une perte de milieux humides éventuelle? Soit au niveau de la route, la centrale, les secteurs qui seraient éventuellement inondés? Est-ce qu'il y a une perte de milieux humides qui a été identifiée dans votre projet?

1840

M. SYLVAIN LACASSE :

O.K. Bien, si on parle de l'ensemble du projet, là?

1845

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1850

M. SYLVAIN LACASSE :

Parce qu'il va effectivement y avoir une certaine perte de milieux humides, entre autres au niveau des différents ouvrages qui vont empiéter dans la rivière. De façon globale, on évalue ça autour de 1,5 hectare de milieux humides riverains pour l'ensemble du projet. On parle quand même d'un milieu... le secteur de la Onzième Chute est quand même peu propice au développement de milieux humides. Il y a plusieurs petits milieux humides qui ont été répertoriés, mais de faibles étendues.

1855

1860

Puis quand on totalise l'ensemble des pertes qui sont associées au projet, puis là, je ne parle pas juste de l'empiètement des différents ouvrages, mais aussi le fait qu'il va y avoir des légères variations du niveau d'eau dans le secteur amont, bien, on parle globalement d'une perte d'environ 1,5 hectare de milieux humides.

1865

1870

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous envisagé une compensation? Évidemment, il y a une politique du MDDELCC qu'on va leur demander de préciser tout à l'heure, mais est-ce que vous envisagez une compensation éventuelle en regard des surfaces qui seraient perdues?

1875

M. SYLVAIN LACASSE :

Pour l'instant, on s'est plus concentré à appliquer le principe d'éviter et minimiser les pertes de milieux humides. C'est ce qu'on a fait dans le cadre du processus. Entre autres, je pense par exemple du côté Notre-Dame-de-Lorette, dans le dessin initial qu'on avait planifié au niveau des chemins d'accès, il y avait des milieux humides qui devaient être traversés par un chemin d'accès qui traversait, il me semble que c'était plus un milieu humide de type tourbière et il a été proposé, justement, de déplacer ce chemin-là, dans une version ultérieure des plans, pour éviter le milieu humide en question puis ainsi réduire la perte de milieux humides.

1885

Ça fait qu'on y a été plus en fonction du principe d'éviter ou de minimiser les pertes de milieux humides.

LE PRÉSIDENT :

1890

D'accord. Alors, je me retournerais auprès du ministère du Développement durable, de la Lutte contre les changements climatiques. Alors, au regard des enjeux concernant les milieux humides pour ce projet, votre position?

1895

M. GUILLAUME THIBAUT :

Bien, pour l'instant, effectivement, comme monsieur Lacasse précisait, on travaille beaucoup avec le promoteur, avec nos experts du côté de la Direction de l'écologie. On travaille avec le processus d'éviter, minimiser et compenser. On a fortement suggéré justement d'adopter le chemin alternatif dans le but d'éviter un milieu humide qui était censé être traversé par le sentier comme tel.

1900

Donc, là, au niveau où est-ce qu'on en est présentement, on n'a pas de position comme telle, parce que la période d'analyse environnementale... donc, suite aux audiences, on va reconsulter nos experts en milieux humides, on va prendre toutes les données. On a beaucoup travaillé à caractériser les milieux humides, avoir beaucoup de détails, à savoir où ils sont situés, quels types de milieux humides ils sont. Il est même possible qu'on demande encore d'avoir des détails un peu plus fins pour être capable de vraiment bien cibler, bien déterminer quel est l'enjeu de la perte à ce niveau-là.

1905

1910

Pour l'instant, nos experts ne nous ont pas encore parlé de compensation comme telle, pour répondre à la question, sauf que c'est des choses qui vont probablement ressortir au niveau de la discussion, au niveau de l'analyse environnementale.

LE PRÉSIDENT :

1915

Donc, on comprend que vous êtes encore en échange avec le promoteur à ce sujet?

M. GUILLAUME THIBAUT :

1920

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1925

D'accord. Est-ce qu'il y a eu un arrimage du projet en fonction du Plan directeur de l'eau? L'étude d'impact faisait mention que le Plan directeur de l'eau devait être déposé en 2012, on est en 2015, est-ce que le Plan directeur de l'eau a été produit et déposé?

Mme ANNE MALAMOUD :

1930

Il a été déposé en 2012 et il a été approuvé au cours de l'été par le ministère MDDELCC.

LE PRÉSIDENT :

1935

Alors, dans quelle mesure le Plan directeur de l'eau, qui malheureusement n'apparaissait pas à l'étude d'impact, a une incidence ou une influence sur votre projet? Est-ce que vous avez eu à intégrer certains éléments qui se sont révélés suite au Plan directeur de l'eau ou ça ne changeait rien à la dynamique de votre projet?

M. DENIS TAILLON :

1940

Nous, on pense que ça touchait peu la dynamique de notre projet. Par contre, il y a eu plusieurs rencontres entre des représentants de la Société et l'Organisme de bassin versant. Je sais que l'Organisme de bassin versant a également participé à nos préconsultations. Moi, j'ai personnellement rencontré la présidente du comité de bassin versant qui avait des préoccupations par rapport au suivi. Donc, on a eu des discussions quant à la participation du comité de bassin versant à notre comité de suivi de projet.

1945

Je ne sais pas si mes collègues ont des compléments d'information sur des aspects plus pointus du Plan directeur de l'eau, mais c'est la réponse que j'aurais à vous fournir.

1950

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Taillon. Alors, est-ce que c'est possible que le Plan directeur de l'eau soit déposé, compte tenu qu'il a été produit et déposé à la MRC en 2012? Là, on s'adresse à la MRC Marie-Chapdelaine, Domaine-du-Roy?

1955

M. JACQUES POTVIN :

Je vais tenter une réponse. Le Plan directeur de l'eau regroupe plusieurs territoires.

1960

LE PRÉSIDENT :

Effectivement.

M. JACQUES POTVIN :

1965

Donc, à ma connaissance, il y a huit MRC impliquées dans le Plan directeur de l'eau. Je ne me souviens pas si le chiffre est exact.

Mme ANNE MALAMOUD :

1970

Principalement quatre.

M. JACQUES POTVIN :

1975

Il y en a quatre?

Mme ANNE MALAMOUD :

1980

Principalement, oui.

M. JACQUES POTVIN :

Quatre. Principalement quatre, mais il y en a quatre autres en partie.

1985

Mme ANNE MALAMOUD :

Des petits bouts.

1990 **M. JACQUES POTVIN :**

Des petits bouts. Donc, ce plan-là est disponible. Je pense, même l'OBV peut le déposer. Nous, on en a une copie, mais nous ne sommes pas le responsable du Plan directeur de l'eau.

1995 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ça serait possible pour vous de nous en produire une copie pour qu'il soit déposé à la commission, qui ferait partie de la documentation?

2000 **Mme ANNE MALAMOUD :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2005

S'il vous plaît. Alors, votre deuxième question?

Mme ANNE MALAMOUD :

2010

La mortalité des poissons causée par la turbine est estimée de 7 % à 25 % selon la taille des poissons. À supposer qu'une espèce soit plus affectée et que sa mortalité corresponde à 25 %, cela pourrait être dramatique pour la population de ce secteur.

2015

Dans ce contexte, nous apprécions l'aménagement d'une frayère multispécifique comme mesure de compensation, mais nous aimerions savoir quelles seraient les conséquences d'opter pour une grille fine, dans la mesure où celle-ci limiterait la mortalité estimée.

LE PRÉSIDENT :

2020

Alors, l'enjeu concernant la mortalité du poisson, Monsieur Taillon?

M. DENIS TAILLON :

2025

Dans un premier temps, je vais demander à monsieur Lacasse de répondre pour bien cerner la dynamique par rapport aux poissons, et monsieur Morin pourrait compléter pour la question de la grille.

2030

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

2035

M. SYLVAIN LACASSE :

Oui, Monsieur le président, en termes de mortalité des poissons, je veux d'abord faire une mise en garde au niveau des taux de mortalité. Quand on parle de taux de mortalité, par exemple de 7 à 25 %, on parle vraiment de taux de mortalité chez les poissons qui vont vraiment passer par la turbine.

2040

Dans le cas de la Onzième Chute, il faut regarder au niveau de la possibilité, justement, des poissons qui soient attirés vers le canal d'amenée de la centrale. On parle... bon, premièrement, il n'y a pas vraiment d'espèces qui effectuent des déplacements de migration qui pourraient les entraîner vers l'aval. Il n'y a pas d'espèces migratrices au niveau des espèces qu'on retrouve dans le secteur amont de la Onzième Chute.

2045

Ensuite, il faut considérer aussi le fait que le secteur où va être aménagé le canal d'amenée de la centrale, c'est un secteur qui présente des habitats de très faible qualité. Il n'y a pas d'attraits particuliers pour les poissons, il n'y a pas d'intérêt particulier pour les poissons d'aller fréquenter ce secteur-là. Ce n'est pas comme s'il y avait, par exemple, une frayère ou un bon habitat d'alevinage à proximité du canal d'amenée où les poissons pourraient être davantage tentés de se rendre dans ce secteur-là. Donc, il n'y a pas d'attrait particulier pour les poissons.

2050

Néanmoins, on est conscient qu'il peut y avoir des poissons qui vont quand même s'en aller dans le canal d'amenée. On a prévu justement une conception au niveau du canal d'amenée où les vitesses d'écoulement sont quand même assez faibles. On parle de vitesses dans le canal de 0,7 mètre par seconde. C'est des vitesses qui sont très facilement surmontables par un poisson qui descendrait dans le canal d'amenée; s'il décide qu'il veut rebrousser chemin puis remonter pour une vitesse de 0,7 mètre par seconde, tous les poissons sont en mesure de nager ces vitesses-là et même bien davantage, donc de pouvoir rebrousser chemin.

2055

2060

Mais encore là, on est conscient qu'il pourrait quand même y avoir des poissons qui se rendraient jusqu'à la prise d'eau de la centrale puis passer dans les turbines de la centrale, d'où les taux de mortalité qui ont été calculés de 7 à 25 % selon les espèces et selon la taille des poissons.

2065

2070

LE PRÉSIDENT :

On revient à l'option possible de mettre une grille fine. Donc, pour vous, votre position en regard du portrait que vous avez en termes de mortalité ça ne justifierait pas la mise en place d'une grille fine?

2075

M. SYLVAIN LACASSE :

Bien, en fait, c'est que premièrement, il y a une faible attractivité du canal d'amenée en fonction de ce que je vous ai mentionné tout à l'heure. Donc, il y a un faible potentiel à ce que les poissons puissent être attirés vers la prise d'eau de la centrale. Puis pour ceux qui malheureusement passeraient par les turbines de la centrale, bien, il y a encore là un faible potentiel de mortalité, donc qui ne justifie pas l'installation de grilles fines qui sont quand même assez coûteuses, pas juste au niveau de l'installation de la grille fine elle-même, mais au niveau de la conception des ouvrages.

2085

Puis peut-être que mon collègue Marc a peut-être un complément d'information à ce niveau-là.

2090

M. MARC MORIN :

Oui. Bien, en fait, les dimensions de la grille, c'est que dans les paramètres qu'on recherche pour favoriser, disons, qu'un poisson n'ait pas tendance à se rendre dans la machine, effectivement, la vitesse même, au passage de la grille, est importante. Donc, plus vous mettez, par exemple des barreaux à travers de l'écoulement, bien, il faut augmenter les superficies de façon importante. Donc, ça devient, puis cette grille-là... bien en fait, donc, la grille elle-même va être beaucoup plus grande et puis est souvent inclinée.

2095

Ensuite, la question qui se pose, qui vient... donc ça, ça amène à changer des ouvrages civils importants en termes de béton, ensuite en termes d'entretien puis en termes de structure comme telle au niveau des coûts des équipements mécaniques ou de la grille elle-même.

2100

Puis ça – comment je dirais bien ça? Il y a toujours un passage qui demeure. Donc, en faisant toutes ces mesures-là, au bout du compte, vous allez décourager une certaine grosseur de poisson, mais les petits, ils vont être mis dans une condition où est-ce que la vitesse d'écoulement est plus grande que celle qu'on a actuellement entre les barreaux. Ça fait qu'au bout du compte, vous en sauvez peut-être un certain pourcentage puis vous avez un impact négatif sur les autres.

2105

2110 Donc, c'est là qu'on voit que compte tenu des caractéristiques, entre autres, de la configuration du projet où est-ce qu'on a un débit réservé plus important dans le bras ouest, d'une part, il faut que les poissons viennent dans le bras est, parcourent quasiment 500 mètres, s'amuse à venir dans un canal aménagé qui n'est pas naturel, donc déjà, qu'ils ne soient pas effrayés par le canal, puis finalement, passent à la grille, puis finalement passent dans la machine.

2115 Donc, comme le suggérait monsieur Lacasse, on peut imaginer qu'en pourcentage, si on prenait un poisson en amont versus ceux en aval qui ont vraiment passé la machine, on ne voit pas, compte tenu qu'il n'y a pas d'espèces migratoires, on ne voit pas un grand intérêt en termes de quantité. Mais au point de vue technique, tout est faisable, évidemment, mais il faut quand même que ça soit justifié.

2120 Puis ensuite, une fois qu'ils ont... la tendance, dans les aménagements, quand on installe une grille inclinée où est-ce qu'il y a particulièrement des espèces qui dévalent, ça prend ensuite un canal aménagé qui les attire quelque part. On a le cas vécu, par exemple à Val-Jalbert, que ça avait été requis et installé, la grille était inclinée. Il y a un canal sur le côté puis qui mène aussi au cours d'eau. Donc, la grille, elle ne vient pas toute seule. Si on veut faire un aménagement consistant, ça implique plusieurs ouvrages.

2125 **LE PRÉSIDENT :**

2130 D'accord. Alors, vous mentionniez tout à l'heure aussi que le milieu était quand même pauvre. Vous identifiez quand même une frayère dans l'une de vos cartes sur l'étude d'impact originale qui est à proximité de votre canal d'amenée. Vous avez déplacé le canal d'amenée entre temps, est-ce qu'il y a eu un inventaire pour confirmer vos prétentions quant au milieu?

2135 **M. SYLVAIN LACASSE :**

2140 Oui. Bien, en fait, au niveau des habitats, la frayère dont vous parlez, je ne sais pas si on parle bien de la même frayère, mais elle est plutôt en bas de la chute, donc dans le secteur aval ou intermédiaire, selon la terminologie qu'on utilise. Elle n'est pas dans le secteur du canal d'amenée. On pourrait peut-être mettre la capsule sur les habitats du poisson pour qu'on puisse voir les habitats en question?

2145 **LE PRÉSIDENT :**

 Moi, je fais référence à PR3.1, la carte 4, page 210 de l'étude d'impact. En tout cas, ce n'est peut-être pas ça, là?

M. SYLVAIN LACASSE :

2150

Donc, je parlais tout à l'heure du secteur du canal d'aménée. C'est le secteur ici, en amont des ouvrages. C'est le secteur, que je mentionnais, qui a peu d'habitats, des habitats de faible qualité qui se retrouvent dans ce secteur-là. Donc, on parle d'une zone d'écoulement lente avec substrat 100 % composé de sable et de roc. Il n'y a pas de caractéristique particulière pour attirer les poissons à cet endroit-là.

2155

L'entrée du canal d'aménée a été déplacée. En fait, on l'a optimisée, on l'a déplacée un petit peu vers l'aval. Avant ça, ça se situait à peu près, peut-être, au niveau de l'écriture bras est, l'entrée du canal d'aménée. On l'a amenée un petit peu plus vers l'aval pour réduire la longueur du canal d'aménée. Mais c'est ça, il n'y a pas de frayère dans le secteur où les poissons pourraient être attirés vers la prise d'eau de la centrale.

2160

L'habitat que vous parlez est probablement la frayère qui est ici, qu'on voit dans les rapides.

2165

LE PRÉSIDENT :

Je précise que vous parlez d'une frayère potentielle dans le secteur.

M. SYLVAIN LACASSE :

2170

Oui. Bien, en fait, celle-là, celle que je pointe dans le secteur au pied de la Onzième Chute, ça, c'est une frayère confirmée. Dans le secteur amont, bien, les seules frayères potentielles qui pourraient y avoir, il y a quelques frayères potentielles à brochet, qui sont dans les petits milieux humides, qui sont dispersés dans le secteur amont. Mais à ma connaissance, il n'y a aucune frayère potentielle à proximité de l'entrée du canal d'aménée.

2175

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça a fait l'objet d'un inventaire?

2180

M. SYLVAIN LACASSE :

Oui, oui. Il y a eu différentes campagnes d'inventaire sur le terrain pour confirmer ça.

2185

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, merci. Je vous remercie beaucoup. C'est possible pour vous de vous réinscrire à nouveau.

M. JACQUES VERRIER

2190

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Jacques Verrier, s'il vous plaît, à venir soumettre ses questions.

2195

M. JACQUES VERRIER :

Bonjour!

2200

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Verrier.

M. JACQUES VERRIER :

2205

Bonsoir. J'ai quelques questions. Évidemment, on ne demandera pas une réponse immédiate, parce qu'il va peut-être y avoir quelques calculs à faire.

2210

La première question concerne les partenaires et les sociétés, à savoir, on aimerait peut-être connaître, compte tenu qu'il s'agit d'un projet public, en date du 20, aujourd'hui, le coût investi pour la promotion du projet à date. Le coût en argent, en temps, en professionnels, en études et, si possible, le prêt de personnel inclus là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

2215

Alors, le coût...

M. JACQUES VERRIER :

2220

Alors, si on avait une réponse d'ici sept jours, ça serait correct.

LE PRÉSIDENT :

2225

Bien, on va déjà la soumettre au promoteur. Monsieur Taillon, est-ce que vous avez des éléments de réponse?

M. DENIS TAILLON :

2230

Écoutez, on estime que les montants d'argent investis actuellement dans le développement du projet de la Onzième Chute s'élèvent à 2,6 M\$.

LE PRÉSIDENT :

2235

Monsieur parle de promotion, vous parlez de développement. Est-ce qu'on se rejoint?

M. JACQUES VERRIER :

2240

Oui. J'aimerais avoir quand même une ventilation de ça, si c'est possible, savoir le personnel, le coût, les études, les consultants, et cetera. Dans tout projet, il y a un coût à le mettre en place, puis ça serait peut-être important pour les gens de connaître le coût.

LE PRÉSIDENT :

2245

Alors, on va attendre le complément de réponse de monsieur Taillon.

M. DENIS TAILLON :

2250

On peut vous fournir la ventilation de ce 2,6 M\$-là.

LE PRÉSIDENT :

2255

S'il vous plaît. Merci. Alors, votre autre question, Monsieur Verrier?

M. JACQUES VERRIER :

2260

Question numéro 2. Évidemment, c'est un projet qui touche beaucoup de propriétés privées à proximité. Alors, on aimerait connaître le nombre d'hectares qui ont été transigés, achetés ou en promesses d'achat faites par la Société et/ou ses partenaires dans le secteur de la Onzième Chute. On aimerait connaître le coût moyen à l'hectare payé, le nombre total d'hectares impliqués en termes d'acquisition depuis 2009, s'il y a lieu.

2265

Et il y a une question B, là-dedans, à savoir s'il y a eu des transactions pendant la période appelée de suspension de programme.

LE PRÉSIDENT :

2270

Monsieur Taillon?

M. DENIS TAILLON :

2275

Écoutez, on pourrait vous fournir un tableau qui donne toute l'information sur les parcelles acquises, les coûts d'acquisition, les dates d'acquisition, et ainsi de suite. Il n'y a pas de difficulté à notre avis à ce qu'on fournisse cette information-là. De toute façon, elle est sans doute dans des bureaux d'enregistrement en quelque part.

2280

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà pour votre réponse, Monsieur Verrier.

M. JACQUES VERRIER :

2285

Oui. Pour la même question, ça serait intéressé d'avoir peut-être...

LE PRÉSIDENT :

2290

Allez-y, allez-y, on va écouter.

M. JACQUES VERRIER :

2295

Non, c'est juste pour avoir... il y a un coût moyen avant puis il y a un coût après transaction. Alors, ça serait intéressant de l'avoir. Comme par exemple, si le coût moyen évalué est de 25 \$ de l'hectare avant transaction et qu'il devient à 125 \$ de l'hectare après transaction, ça serait peut-être bon d'avoir la réponse dans ma question numéro 2. Est-ce que c'est clair?

LE PRÉSIDENT :

2300

Alors, Monsieur Taillon...

M. DENIS TAILLON :

2305

Écoutez. Pour nous, c'est peut-être difficile de vous donner une valeur avant transaction, parce que lorsqu'on s'est adressé à certaines personnes pour obtenir les droits fonciers, bien évidemment, ça a été une négociation et on s'est entendu avec ces propriétaires-là sur des

conditions d'acquisition, et on n'a pas fait d'analyses préalables de la valeur marchande de ces particules de terrain là.

2310

De toute façon, dans la négociation – évidemment, nous, on a négocié en fonction de nos intérêts et eux ont négocié aussi en fonction des leurs. Donc, c'est les valeurs dont on a convenu de part et d'autre, et ça, il n'y a pas de problème à vous les divulguer.

2315

M. JACQUES VERRIER :

On reconnaît que c'est du domaine privé, on n'ira pas là, mais l'évaluation municipale, on pourrait s'en contenter.

2320

LE PRÉSIDENT :

Alors, je pense que monsieur Taillon a bien saisi la nuance que vous désirez avoir comme précision. Puis je pense qu'au besoin, la réponse précisera la nuance entre négociations puis conclusion au niveau de l'entente.

2325

M. JACQUES VERRIER :

Alors, la question numéro...

2330

LE PRÉSIDENT :

Ça fait que je vous remercie, Monsieur Verrier.

2335

M. JACQUES VERRIER :

Non, je n'ai pas terminé.

LE PRÉSIDENT :

2340

Bien, là vous êtes rendu à la question 2 B ou 2 C?

M. JACQUES VERRIER :

Non, non, 3. Je suis rendu à 3.

2345

LE PRÉSIDENT :

2350 Non, mais il y en a deux par question.

M. JACQUES VERRIER :

2355 Seulement deux, il faut revenir?

LE PRÉSIDENT :

2360 Oui. Il faut que vous alliez vous réinscrire à nouveau pour donner la chance à tout le monde de pouvoir venir poser les questions.

M. JACQUES VERRIER :

2365 C'est de valeur, parce que c'était la plus importante.

LE PRÉSIDENT :

2370 On va la garder pour plus tard. Allez vous inscrire au registre, ça va me faire plaisir de vous entendre.

M. TOMMY TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

2375 Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Tommy Tremblay, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

M. TOMMY TREMBLAY :

2380 Rebonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2385 Monsieur Tremblay.

M. TOMMY TREMBLAY :

2390 Tommy Tremblay, Conseil régional de l'environnement. J'aimerais savoir les raisons ou les caractéristiques qui font en sorte que le parc qui sera aménagé peut être qualifié d'écotouristique?

LE PRÉSIDENT :

2395 Alors, Monsieur Taillon?

M. DENIS TAILLON :

2400 En fait, lorsque les intervenants du territoire nous ont interpellés pour qu'on profite, dans le fond, du projet de la minicentrale, pour mettre en valeur ce territoire-là, écoutez, on a eu des discussions avec beaucoup de monde intéressé par cette question-là. La MRC de Maria-Chapdelaine a un projet majeur d'un parc des Grandes-Rivières. Il y a un cadre qui est prévu pour le développement de ce projet-là, et nous, notre travail, c'est d'écouter ces gens-là et de concevoir le projet qui va les satisfaire.

2405 Donc nous, ce qu'on a fait c'est que, dans un premier temps, on a embauché une ressource qui a travaillé à un concept préliminaire, après avoir rencontré différents intervenants du territoire, nous a déposé une proposition – ça, c'est, je dirais, avant la période d'arrêt du programme – et on a profité de l'occasion, lors des discussions sur ce concept préliminaire là, pour s'assurer que dans l'éventualité où un projet se développait, qu'il y aurait des gens qui s'occuperaient de la gestion et de l'exploitation de ce parc-là.

2415 Donc, la MRC de Maria-Chapdelaine nous a confirmé qu'après la réalisation du projet, elle prendrait à sa charge l'exploitation et la gestion de ce parc-là dans le cadre de son grand projet des grandes rivières.

2420 Et, maintenant, on est arrivé, depuis la relance du programme et du projet, à une étape additionnelle qui est de définir plus précisément les éléments de contenu de ce parc-là. On a, encore là, reçu tout récemment l'étude. Il y a encore du travail de concertation à faire avec les acteurs et les intervenants du territoire, mais dès le départ, les gens nous ont interpellés pour que ça soit un parc, qu'on a qualifié d'écotouristique parce que ce qu'on voulait... c'est un parc avec des infrastructures légères, des infrastructures de randonnées, de tables de pique-nique rustiques, quelque chose qui permet d'avoir un contact direct avec l'environnement de ce site-là.

2425 Bon. Maintenant, comment on qualifie les choses? J'ai un peu de misère à qualifier clairement si c'est écotouristique ou autre, mais ce que je comprends c'est qu'on est arrivé avec les volontés du milieu et on s'inscrit dans le cadre d'une volonté plus large du territoire de Maria-

Chapdelaine, qui est de développer un produit écotouristique basé sur ses grandes rivières. Et nous, on est en soutien et en appui à ce projet-là.

2430

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Tremblay, votre deuxième question?

2435

M. TOMMY TREMBLAY :

Oui. L'étude d'impact environnemental a été réalisée 2011-2012, a été déposée en 2012. Il y a un addenda qui a été déposé également sur le site du BAPE en date de juin 2014.

2440

Je voulais vraiment savoir, qu'est-ce qui a influencé la modification qui a été apportée entre 2012 et 2014. Je comprends bien pour le pont, vous avez expliqué tout à l'heure, avec les passerelles, mais il y d'autres modifications. On a parlé un peu des modifications du canal d'amenée qui a été modifié, mais on n'a pas expliqué les raisons de ces changements-là. Il y a eu des changements aussi au niveau des aires de dépôt. Donc, je voudrais avoir une explication là-dessus.

2445

M. DENIS TAILLON :

Je dirais, dans un premier temps, la pratique qu'on a développée à la Société c'est qu'habituellement, lorsqu'on dépose l'étude d'impact, souvent on est dans l'environnement de nos préconsultations, et aux termes de ces préconsultations-là, on apporte des modifications au projet, des ajustements au projet. Et, par la suite, on les inscrit, on les collige dans le cadre d'un addenda à notre étude d'impact. Et c'est comme ça souvent qu'on dépose des addendas à notre étude d'impact pour tenir compte de l'évolution.

2455

Il y a peut-être des éléments techniques, là. Vous posez précisément la question par rapport au canal d'amenée, il y a d'autres composantes, peut-être que monsieur Morin pourrait nous éclairer là-dessus.

2460

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Morin?

2465

M. MARC MORIN :

Oui. Bien, vous avez mentionné le pont, mais ça, on connaît les résultats du pont.

M. TOMMY TREMBLAY :

2470 Oui.

M. MARC MORIN :

2475 Les aires de dépôt, il y a un examen plus approfondi qui a été fait en fonction du plan de travail détaillé, des quantités révisées puis des droits de propriété qui ont été acquis en cours de route, au fil du projet. Effectivement, il y a certains droits qu'on ne pouvait pas présumer d'avoir en début de projet, les options ou les possibilités d'acquisitions se sont précisées, puis ça a amené, ça, en fait, à réviser certaines aires de dépôt.

2480 Puis il y avait eu une préoccupation qui avait été soulevée dans le cas d'une aire en particulier qui se situe en amont de la digue, dans le bras est, et puis – en raison de vestiges de l'ancienne maison de monsieur Doucet, un fondateur de la région – et puis on a déplacé cette aire-là parce que ça avait été une préoccupation en termes de relevés archéologiques qui ont été faits en cours d'étude. Donc, on l'a déplacée ailleurs.

2485 Le canal d'amenée comme tel. Encore là, il y avait certaines ambiguïtés ou difficultés en termes de droit d'acquisition de passage. Donc, le projet qui avait été soumis à l'étude d'impact c'est quelque chose sur lequel on avait une maîtrise complète des droits de propriété. Et puis, une fois qu'on a résolu la difficulté au niveau de la propriété, on a optimisé le canal parce que ça faisait
2490 effectivement une optimisation, puis il n'y avait pas d'impact majeur en termes de l'environnement, en fait, on réduit un peu les ouvrages.

LE PRÉSIDENT :

2495 Alors, voilà pour les éléments de réponse à votre, Monsieur Tremblay.

M. JEAN-YVES NADEAU

2500 **LE PRÉSIDENT :**

2505 Alors, j'inviterais maintenant monsieur Jean-Yves Nadeau s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses nouvelles questions. Nous vous écoutons.

M. JEAN-YVES NADEAU :

2510 Oui, merci. Ma première question c'est suite à la lecture des avis des ministères, je crois
que c'était le ministère de la Santé ou le ministère de l'Environnement, je n'avais pas l'information
ici ce soir pour vérifier, le document PR6 qui a tous les avis du ministère, je crois, si je ne me
2515 trompe pas de numéro? Il parlait de possibilité de détérioration de la qualité de l'eau potable pour
la station du secteur Dolbeau qui est sur la rue Hamel. La station de pompage et filtration de l'eau
potable. Il disait qu'il pourrait y avoir une détérioration de la qualité de l'eau par la fluctuation des
débits, débits esthétiques, débits écologiques, si on veut, lorsque la centrale sera en opération.

2520 Considérant qu'il y a un principe de précaution qui devrait prévaloir, selon un des principes
du développement durable, et considérant que ça ne sera pas possible de revenir en arrière une
fois la centrale construite, y a-t-il un plan B d'établi pour cette fragile situation? Est-ce que les
investissements prévus en 2015 pour la station de pompage seront révisés avec ces nouvelles
données de turbinage qui affecte l'eau potable de la ville de Dolbeau?

LE PRÉSIDENT :

2525 Monsieur Taillon?

M. DENIS TAILLON :

2530 Très étonné de la question, parce que notre prétention c'est de dire qu'au retour du canal
de fuite à l'aval, il n'y a aucune modification du régime de la rivière et on est à une distance assez
importante de la source d'eau potable de la ville de Dolbeau. Donc, je suis surpris de l'affirmation
que le projet pourrait avoir un impact sur la source d'approvisionnement de la ville de Dolbeau.

M. JEAN-YVES NADEAU :

2535 Mais il s'agit bien d'un avis du ministère, je crois que c'est le ministère de la Santé. C'est
dommage, je n'ai pas les papiers ici pour vérifier. Peut-être le ministère de l'Environnement, peut-
être que quelqu'un peut répondre? C'est un risque qui avait été mentionné par ces gens-là dans
2540 les avis du ministère. PR6, il me semble.

LE PRÉSIDENT :

2545 Donc, possibilité de compromettre la qualité de l'eau potable de la prise d'eau de la
municipalité de Dolbeau.

M. JEAN-YVES NADEAU :

2550 Exact.

LE PRÉSIDENT :

2555 Est-ce que le MDDELCC a des éléments à nous apporter?

M. GUILLAUME THIBAUT :

2560 Oui, en fait, c'est pour préciser qu'effectivement c'est un avis des gens du ministère de la Santé qui avaient posé la question, laquelle a été retransmise dans nos documents de questions/commentaires. Le promoteur a répondu à ces questions-là. Les experts du ministère de la Santé ont jugé qu'ils avaient de l'information nécessaire pour se prononcer, puis probablement que là, au niveau de l'analyse environnementale, ils vont nous dire s'ils jugent acceptables ces mesures-là ou les explications des gens du promoteur.

2565 **LE PRÉSIDENT :**

2570 Donc, on comprend qu'il y a eu un échange à ce sujet-là avec Santé publique, dans le cadre de la recevabilité de l'étude d'impact. Le promoteur a répondu. Ça va être considéré dans l'analyse environnementale que vous êtes à faire. Suite aux réactions de Santé publique quant à la réponse que le promoteur vous a donnée, c'est bien ça?

M. GUILLAUME THIBAUT :

2575 C'est exact.

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà pour l'élément de Santé publique et de prise d'eau potable de la ville.

2580 **M. JEAN-YVES NADEAU :**

2585 Considérant que la ville de Dolbeau-Mistassini travaille présentement sur un dossier pour la mise aux normes de cette station-là, je pense que ces gens-là... je sais que le maire est présent ici, il va sûrement apporter cette information-là à ces gens.

2590 Ma deuxième question, je pense qu'elle a été répondue tantôt, mais je n'étais pas certain. On a parlé du prix du kilowattheure qui serait payé par Hydro-Québec, 0,07.5 \$ du kilowattheure. Est-ce que c'est le prix de 2012 ou 2011? Je sais que ça a été mentionné au cours du projet, là. Est-ce que ce montant-là a été indexé? C'est une valeur de 2014? Puis je voulais savoir, est-ce que ça peut changer, ça? Est-ce que les contrats sont signés déjà? Je sais qu'il y a eu des rumeurs que ce prix-là allait être révisé à la baisse.

2595 J'aimerais avoir les avis à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

Alors, tout d'abord le promoteur, Monsieur Taillon?

2600 **M. DENIS TAILLON :**

2605 En fait, le contrat signé avec Hydro-Québec prévoyait un coût de 0,07.5 \$ indexé de 2,5 % à compter de l'année 2010. Lorsque le projet va être mis en service, on va être normalement à la fin de 2017, et selon nos calculs financiers, le coût de l'énergie vendue à Hydro-Québec va être de 0,08.557 \$ – je fais grâce des chiffres après le point –, mais effectivement c'est un prix qui a été indexé depuis 2010.

M. JEAN-YVES NADEAU :

2610 C'est un prix qui est certain, ça?

M. DENIS TAILLON :

2615 En fait, c'est un contrat garanti 20 ans, comprenant une option de renouvellement pour une autre période de 20 ans.

LE PRÉSIDENT :

2620 On va se tourner auprès de madame Chatel d'Hydro-Québec pour nous préciser ces éléments-là du contrat.

Mme JOSÉE CHATEL :

2625 Oui. Alors, je confirme que le prix au contrat, c'est un contrat type donc qu'on a déposé, donc ce contrat-là est le même pour tous les projets de petites centrales qui ont été octroyés dans le cadre de ce programme.

Le prix est de 0,07.5 \$ du kilowattheure. C'est un prix 2010. Et le prix est indexé annuellement à 2,5 % à chaque année sur la durée du contrat. Et la durée du contrat est de 20 ans.

2630

M. JEAN-YVES NADEAU :

O.K. C'est clair, merci.

2635

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà pour les réponses.

2640

M. MARTIN ALLARD

LE PRÉSIDENT :

2645

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Allard, à venir poser ses questions.

M. MARTIN ALLARD :

2650

Je reviens sur la question des retombées. On a parlé d'un contrat de 75 M\$ alors qu'il y a à peu près 30 % qui vont aller à l'extérieur de la région. Étant donné que ce 75 M\$-là est payé pour les contribuables de la MRC Domaine-du-Roy, de la MRC Maria-Chapdelaine et du Conseil de bande de Mashteuiatsh, moi, je suis intéressé à ce qu'il y ait le plus de retombées possibles qui viennent dans ces MRC-là, et où est-ce qu'il y a les promoteurs.

2655

Ça fait qu'à l'intérieur de 70 % qui restent à l'intérieur de la région, j'aimerais savoir comment est-ce qu'il y en a qui va retomber dans ces MRC-là, auprès des contracteurs, des travailleurs. Sur le 70 % qui reste, comment est-ce que vous pensez qui va rester ici dans la région, dans les deux MRC puis où est-ce qu'il y a les promoteurs, à Mashteuiatsh aussi?

2660

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Taillon?

2665

M. DENIS TAILLON :

2670 Le plus possible, évidemment. Mais ce qu'il faut comprendre c'est que nous, on œuvre dans un cadre public, on est tenu de respecter les règles municipales et, évidemment, les règles municipales qui sont relatives à l'attribution des contrats qui obligent l'appel d'offres public.

2675 Donc, tous nos contrats qui sont au-delà de 100 000 \$, on est tenu de les passer par le système d'appel d'offres électronique, et toute entreprise qui œuvre au Québec peut soumissionner et a droit à l'obtention de ces contrats-là.

2680 Par contre, dans les stratégies qu'on élabore avec le Comité de maximisation des retombées régionales, on essaie de faire en sorte de créer des conditions qui sont favorables aux entreprises de la région et du milieu. Et monsieur Morin tantôt a parlé d'un plus grand nombre de lots de travail, de façon à permettre à des entreprises de chez nous de soumissionner et d'obtenir des contrats. Mais au moment où on se parle, on ne peut pas offrir de garantie quant au volume de retombées dans les territoires précis de Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine ou de la communauté.

2685 Donc, on est dans cet environnement-là, mais c'est une question qui nous touche beaucoup. On est très sensible à cette question-là et on essaie, tout en demeurant dans un cadre légal, d'avoir les meilleures stratégies possible pour maximiser ces retombées-là dans le milieu.

M. MARTIN ALLARD :

2690 Dans la mesure où c'est des travaux qui sont très spécialisés puis qui font affaire à des entreprises très spécialisées, est-ce qu'il y a, dans ce territoire-là des deux MRC puis de Mashteuiatsh, des entrepreneurs qui sont susceptibles d'avoir des contrats?

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Taillon?

M. DENIS TAILLON :

2700 Je ne connais pas en détail toutes les entreprises de nos territoires respectifs, mais je sais qu'il y a beaucoup d'entreprises qui, même si elles n'obtiennent pas comme tel le contrat, ont des capacités importantes de sous-traiter. Il y a beaucoup de manipulation de matériel qui est inhérente au projet de la Onzième Chute, et on pense qu'il y a ici, dans le milieu, beaucoup
2705 d'entreprises qui sont capables d'apporter leurs services à la réalisation de ces travaux-là.

Donc, nous, c'est le cadre dans lequel on doit travailler, là.

M. MARTIN ALLARD :

2710

Est-ce que je peux y aller d'une sous-question? Je peux aller m'inscrire encore, ça ne me dérange pas.

LE PRÉSIDENT :

2715

Je vous remercie de vos questions, c'est toujours possible pour vous de vous réinscrire, Monsieur Allard.

2720

Alors, écoutez, la commission va prendre une pause de 10 minutes, va vous revenir après pour d'autres questions. Alors, je vous remercie.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2725

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

LE PRÉSIDENT :

2730

Le registre est présentement fermé, et avant de procéder à la prochaine série de questions, la commission aurait peut-être un complément de question à soumettre au promoteur en termes de précision, puis je crois aussi que le promoteur aurait un élément à ajouter quant aux réponses qui ont été données aux questions tout à l'heure.

2735

Alors, Monsieur Taillon, à vous de procéder.

M. DENIS TAILLON :

2740

En fait, on voudrait peut-être revenir sur la question qui a été posée relativement à l'impact du projet sur l'approvisionnement en eau de la ville de Dolbeau.

2745

On a référé au texte des échanges qu'il y a eu à cet égard-là. Et le sens de la question c'était dans la perspective, compte tenu que dans la centrale il pourrait y avoir des matières, des hydrocarbures ou des choses comme ça, s'il y avait un déversement quelles seraient les mesures qui seraient mises en place.

Donc, pour vous expliquer très précisément et très bien cerner cette question-là, je vais demander à monsieur Morin de vous expliquer ce qu'il en est exactement à l'intérieur de la centrale par rapport à cet élément-là.

2750

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Morin?

2755

M. MARC MORIN :

Oui. En fait, un aménagement hydroélectrique comporte différents équipements mécaniques, que ce soit la prise d'eau avec des vannes à l'extérieur. Parfois, ces vannes-là sont activées par des câbles puis des treuils électriques; dans d'autres cas, c'est des cylindres hydrauliques qui opèrent. Ça fait qu'il y a des composantes qui sont extérieures au bâtiment de la centrale, qui sont mécaniques puis comprennent des huiles, puis des équipements qui sont à l'intérieur de la centrale qui comprennent des huiles, qui pourraient éventuellement amener un déversement.

2760

2765

Tout ce qui est extérieur au bâtiment c'est des huiles biodégradables qui sont utilisées dans le cas qu'il y a des huiles utilisées pour des équipements mécaniques. Tout ce qui est à l'intérieur du bâtiment, en fait le bâtiment est muni d'un système de drainage intérieur. On amène l'eau vers un puits de pompage. Le puits de pompage est muni de ce qu'on appelle un séparateur d'huile. Donc, dans le cas où il y aurait de l'huile de déversée sur le plancher, des graisses ou quoi que ce soit de ce type-là, c'est capté par le système de captation. Le dimensionnement de ce puits-là ou du système de captation des huiles et graisses est suffisant, en lien avec les équipements, pour toute éventualité, là, la plus grosse pièce qui pourrait s'endommager puis éventuellement amener un écoulement d'hydrocarbures dans la centrale.

2770

2775

Donc, c'est pour ça que dans notre réponse on disait : il n'y a pas de risque au niveau de la qualité de l'eau en termes opérationnels avec la présence de la centrale.

LE PRÉSIDENT :

2780

O.K. Donc, ce que je comprends de votre réponse, vous dites : la capacité de rétention des bassins à l'intérieur de la centrale fait qu'il n'y a pas de possibilité de déversement à la rivière en cas de fuite d'hydrocarbures ou de lubrifiant en lien avec les équipements mécaniques de la centrale. C'est ça que vous nous dites?

2785

M. MARC MORIN :

Exactement. Donc, il n'y a pas de risque pour une prise d'eau en aval.

2790

LE PRÉSIDENT :

Ça m'amène à vous poser la question, parce que l'actualité nous rattrape. Je veux dire, en termes de plan de mesures d'urgence, est-ce qu'il y a des choses qui sont prévues par le promoteur en regard de la gestion de la centrale?

2795

M. DENIS TAILLON :

Écoutez, effectivement, dans le cadre d'opérations de pareils projets, il y a toujours des plans qui sont prévus pour pallier à différentes situations opérationnelles qu'on pourrait rencontrer. Maintenant, dans le détail technique de ce que comprennent ces plans-là, je demanderais peut-être à monsieur Morin qu'il précise davantage qu'est-ce qu'on retrouve dans ces plans-là.

2800

LE PRÉSIDENT :

Peut-être, avant que monsieur Morin prenne la parole, qu'on comprenne bien qu'il va y avoir un opérateur qui va être sur place pour gérer la centrale. Est-ce que c'est quelqu'un qui va être là 24 heures ou est-ce que c'est par télécommande qu'on va gérer, en quelque sorte, la centrale?

2805

2810

Peut-être en préambule de la question concernant le plan de mesures d'urgence, nous dire peut-être comment que ça va, au niveau de l'opération de la centrale, comment ça va se dérouler, là.

2815

M. DENIS TAILLON :

En fait, il y a des personnes ou une personne qui est attirée régulièrement à visiter l'installation, la centrale, mais c'est évident que ce n'est pas quelqu'un ou des personnes qui sont là 24 heures. Il y a des systèmes automatiques de gestion. Il y a plein d'éléments d'alerte qui nous signalent des situations qui peuvent se produire. Et à ce moment-là, c'est comme ça que maintenant on opère ce type d'infrastructure là.

2820

Moi, je n'ai pas une grande capacité technique de répondre à votre question, c'est pour ça que monsieur Morin pourrait, encore beaucoup mieux que moi, vous répondre très précisément à ces questions-là.

2825

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Morin?

2830

M. MARC MORIN :

Oui. Donc, pour le plan de mesures d'urgence, c'est plus une séquence avec des numéros de téléphone d'intervention qui est prévue. Les déversements d'huile, comme je disais tout à l'heure, c'est un élément. Il y a quelque chose en lien avec la *Loi sur la sécurité des barrages*, il faut établir aussi un plan de mesures d'urgence. Donc, il faut répondre à différents paliers de gouvernement, je dirais, ou différents organismes avec notre plan de mesures d'urgence.

2835

Je ne vous donnerai pas nécessairement le détail de chaque plan, mais effectivement, principalement, c'est de savoir qui on appelle, puis il y a une séquence à suivre en cas d'urgence.

2840

En termes d'opérations, effectivement, je dirais qu'il y a des visites quand même quasi quotidiennes ou quotidiennes. Particulièrement, ici, en hiver, ça prend au moins quelqu'un qui s'assure que c'est dégagé, les grilles doivent être inspectées et le comportement de la machine. Bien qu'on suit très bien à distance la température des différents équipements, leurs fonctions, on est capable de les arrêter et de les faire partir, mais compte tenu du climat, compte tenu parfois aussi de débris qui arrivent dans la grille à débris, ça prend, il y a une présence, je dirais, quotidienne à la centrale. Ça peut-être quelques heures, puis le reste c'est un suivi plus à distance.

2845

2850

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de ces précisions. Je reviens à la question qu'on vous avait posée pour ce qui est de la frayère potentielle. Écoutez, on va se référer à la carte 4 qui était contenue dans l'étude d'impact à la page 210 de votre étude d'impact, c'est bien ça? De façon à mieux préciser. Est-ce que c'est possible de visualiser la carte?

2855

M. SYLVAIN LACASSE :

En fait, je ne sais pas si, au niveau technique, on peut mettre le volume annexe de l'étude d'impact. C'est la dernière annexe.

2860

LE PRÉSIDENT :

Non, parce que pour bien visualiser en regard de la question que je vous posais, s'il y a eu des inventaires ou pas en fonction du déplacement du canal d'amenée. Alors, visuellement,

2865

l'étude d'impact, il y a une carte où on a l'ancien canal d'amenée, en quelque sorte, puis vous identifiez une frayère potentielle. Mais là, en déplaçant le canal d'amenée, vous vous rapprochez de la frayère potentielle qui avait été identifiée à la carte.

2870

Alors, j'aimerais peut-être simplement qu'on ait l'illustration pour qu'on puisse bien expliquer aux gens c'était quoi le sens de la question qu'on avait posée.

M. SYLVAIN LACASSE :

2875

Oui, c'est ça. On la voit ici.

LE PRÉSIDENT :

2880

Oui, on la voit très bien.

M. SYLVAIN LACASSE :

2885

En fait, bien, je peux juste la pointer d'abord. C'est ça, tantôt je ne la replaçais pas, je vous ai parlé de la frayère à doré qui était dans le secteur intermédiaire, donc en aval de la Onzième Chute. Là, la frayère dont vous faites mention, c'est le petit pictogramme qui se trouve ici?

LE PRÉSIDENT :

2890

Ça, c'est l'ancien trajet du canal d'amenée, original.

M. SYLVAIN LACASSE :

2895

Effectivement. C'est le trajet original, avant l'optimisation dont on parlait tantôt, de l'entrée du canal d'amenée. J'ai retrouvé une information pendant la pause. C'est effectivement une petite frayère potentielle à brochet qui a été identifiée là. C'est la frayère potentielle numéro 3. On parle vraiment d'une microfrayère.

2900

En termes d'information, on a répertorié sur le terrain une surface de 25 mètres carrés, donc on parle à peu près d'une minizone de frai potentielle de 5 mètres par 5 mètres. Parmi toutes les frayères potentielles qui ont été répertoriées dans le secteur amont, c'est vraiment la plus petite qui a été répertoriée à cet endroit-là.

2905

Donc, effectivement, avec le déplacement de l'entrée du canal d'amenée, on peut supposer que cette microfrayère-là va disparaître parce que l'empiètement du canal d'amenée va se faire à cet endroit-là.

LE PRÉSIDENT :

2910 Est-ce que vous envisagez éventuellement une compensation ou une réhabilitation pour une frayère ailleurs?

M. SYLVAIN LACASSE :

2915 Bien, en fait, il y aura probablement, éventuellement une compensation pour l'ensemble des pertes d'habitats qui sont liées à l'empiètement de l'ensemble des ouvrages dans la rivière, pas spécifiquement pour cette petite zone de frai potentielle là, mais pour l'ensemble des pertes potentielles d'habitats.

2920 Ce qui a été envisagé jusqu'à présent comme mesures de compensation c'est l'aménagement d'une frayère qu'on dit multispécifique, qui pourra servir pour plusieurs espèces de poisson, puis qui serait aménagée à la sortie du canal de fuite en aval de la centrale.

LE PRÉSIDENT :

2925 Puis là-dessus, vous maintenez votre engagement de l'éventuelle création, au canal de fuite, d'une frayère?

M. SYLVAIN LACASSE :

2930 Ça fait partie des propositions qui sont discutées dans l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

2935 Puis qui sont discutées avec le MDDELCC, je suppose?

M. SYLVAIN LACASSE :

Exactement.

2940 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, merci.

2945

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT

LE PRÉSIDENT :

2950

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Robert, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :

2955

Rebonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2960

Bonsoir, Monsieur Robert.

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :

2965

Moi, je voudrais savoir, on parle de ce projet-là comme d'un projet, comme d'un levier de développement économique pour le secteur concerné. Je voudrais que le promoteur ou ses partenaires nous fassent part des priorités, en termes d'investissement structurant, que les revenus, s'il se réalise, ce projet-là va pouvoir permettre?

LE PRÉSIDENT :

2970

Alors, Monsieur Taillon?

M. DENIS TAILLON :

2975

Vous comprendrez, Monsieur le président, que la question s'adresserait davantage aux partenaires comme tels, parce que c'est eux qui ont à définir les choses à cet égard-là. Mais je pourrais vous donner quelques exemples de décisions qui ont été prises déjà par des partenaires et qui illustrent un petit peu comment les gens réfléchissent les situations.

2980

Prenez dans le dossier de Val-Jalbert, la municipalité de Chambord, qui était une municipalité d'accueil du projet, a pris la décision d'investir une partie significative des retombées du projet de Val-Jalbert dans la construction d'une maison de retraite pour les aînés de son milieu.

2985

Par exemple, ici à Maria-Chapdelaine, si mes informations sont correctes, on a opté pour prendre des argents de ces fonds-là pour supporter des stratégies de développement

économique, comme la relance de la papetière à Dolbeau. Également, on supporte des projets innovants dans les communautés locales.

2990 Donc, la philosophie, puis ce qu'on a demandé à nos partenaires c'est d'utiliser ces fonds-là
comme des leviers. Donc, on veut sortir, puis on demande à nos partenaires d'en faire de
véritables leviers de développement économique, de ne pas utiliser ces fonds-là pour, je dirais,
payer l'épicerie, mais payer strictement ou investir strictement dans des projets de développement
stratégiques pour leur communauté. Mais ça peut prendre différentes formes, dépendamment des
3005 préoccupations et des priorités de chacun des milieux et de chacune des communautés qui sont
parties prenantes à ces projets-là.

LE PRÉSIDENT :

3000 Peut-être nous rappeler la structure au niveau de l'organisation. Bon, on comprend que
c'est des tiers en quelques sortes à qui vous allez verser des redevances ou les bénéfiques qui
vont être générés par le projet. Peut-être nous rappeler comment c'est structuré en termes
d'organisation? Puis je comprends aussi d'une partie de votre réponse que, en termes de critère
quant à la définition de l'utilisation de l'argent par ces tiers-là, bien, ce n'est pas clairement défini
actuellement. C'est ce que je comprends.

3005 Pourriez-vous nous rappeler un peu la structure organisationnelle, comment vous allez
procéder pour ce qui est de la répartition des bénéfiques? Les tiers, c'est qui exactement puis dans
quelle mesure eux vont avoir à gérer des projets. Monsieur Taillon?

3010 **M. DENIS TAILLON :**

3015 Écoutez, je vais reprendre votre question sous un angle un petit peu différent. Dans le fond,
nous, la Société, on a la responsabilité de développer un projet du stade de son début jusqu'à
l'obtention des autorisations. Et, par la suite, comme c'est le cas dans le dossier de la Onzième
Chute, les partenaires ont créé une société en commandite qui est Énergie hydroélectrique
Mistassini. C'est cette société-là qui va prendre le relais de la Société d'énergie communautaire
pour la construction et l'exploitation et, au fil des années d'exploitation, vont remettre, en
proportion des investissements consentis par chacun des partenaires, les bénéfiques nets de ces
projets-là.

3020 Nous, ce qu'on a demandé, et l'entente et l'accord des partenaires à ce niveau-là, c'est
qu'ils ont pris l'engagement de constituer dans chacun de leur milieu, donc les cinq partenaires de
la Société en commandite énergie hydroélectrique Mistassini vont constituer des fonds à même
les bénéfiques du projet de la Onzième Chute pour supporter des initiatives stratégiques qu'elles
3025 vont déterminer elles-mêmes.

3030 C'est possible que la municipalité de Girardville opte pour des priorités différentes de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, et c'est compris et voulu comme ça. Le seul élément qu'on leur demande, c'est qu'il faut vraiment que ça soit à des fins stratégiques, que ça soit vraiment un levier. On ne veut pas qu'une municipalité – je vais caricaturer un petit peu – qu'on paie des trottoirs, l'entretien de rues ou des choses comme ça. Ce qu'on veut, c'est que ça vienne répondre à des nouveaux besoins de développement. Ça peut être environnemental, communautaire, économique, c'est à l'organisation de déterminer les créneaux dans lesquels elle veut intervenir.

3035 Je dirais que présentement, l'organisation qui a peut-être le plus développé une vision de ce fonds-là, c'est la MRC de Maria-Chapdelaine qui a conçu son fonds, à l'époque où elle a eu la confirmation de certaines redevances de la part d'Hydro-Québec, elle a déjà un cadre structuré, des processus d'accueil, de réception et d'analyse de projets. Donc, la MRC de Maria-Chapdelaine, je pense, pourrait vous donner une vision assez détaillée de ce que peut être un fonds.

3040 Dans les cas des autres partenaires du projet, c'est en processus de définition. Et nous, comme je vous le dis, ce qu'on espère, c'est la partie stratégique de ces projets-là et de ces argents-là.

3045 **LE PRÉSIDENT :**

3050 Est-ce que vous avez une négociation à faire avec ces partenaires-là? Est-ce que vous êtes à même de pouvoir, disons, déterminer avec eux les critères des projets ou vous laissez ça à la discrétion des tiers en question?

M. DENIS TAILLON :

3055 Nous, puis là c'est en processus au moment où on se parle, la plupart des partenaires ont pris l'engagement de constituer des fonds. Il y a une entente formelle qui est signée à cet égard-là, et par la suite, c'est la pleine autonomie de chacun des partenaires de déterminer l'usage de ces fonds-là.

3060 **LE PRÉSIDENT :**

3065 Alors, on nous donnait l'exemple tout à l'heure de la MRC Maria-Chapdelaine, c'est bien ça? Qui avait défini son encadrement pour ce qui est de l'utilisation des fonds, est-ce que vous pourriez nous en parler?

M. JACQUES POTVIN :

3070 Oui, brièvement, comme monsieur Taillon l'a mentionné, le fonds à la MRC qu'on appelait initialement le Fonds Péribonka, qui était suite à des redevances qu'on recevait d'Hydro-Québec pour lors de la construction du barrage, donc ce fonds-là avait été divisé en trois parties. Il y avait un fonds qu'on qualifiait de municipal, qui servait, qui était redonné à chacune des municipalités pour de l'installation d'infrastructures plutôt de nature locale.

3075 Il y avait par la suite un fonds supralocal qui servait à des équipements dits supralocaux. À titre d'exemple, ce fonds-là a servi dans l'installation où lorsque la ville de Dolbeau-Mistassini a créé la salle de spectacles, a réalisé sa salle de spectacles. Donc, la collectivité de Maria-Chapdelaine a investi un montant à partir de son fonds supralocal.

3080 Et le dernier des fonds est un fonds qui a été cédé au CLD pour supporter des initiatives de développement de différentes natures, agroalimentaires, industrielles et autres, dans des créneaux où on ne retrouvait pas actuellement, justement, les différents fonds qu'on connaît traditionnellement dans le milieu.

3085 Donc, plusieurs projets ont pu profiter d'enveloppes allant de 50 à 100 000 \$ pour son développement.

LE PRÉSIDENT :

3090 Donc, de ce que je comprends de la réponse, c'est à l'exemple de ce qui a été fait à la MRC, vous êtes en discussion avec les tiers, les partenaires, pour pouvoir définir, en quelque sorte, la façon dont seront gérés les fonds. C'est bien ça?

M. DENIS TAILLON :

3095 En fait, comme je vous le mentionnais, nous, on s'assure, par le biais d'une entente, que le partenaire va mettre en place de tels fonds, mais la Société n'intervient pas dans la façon que ce partenaire-là décide d'utiliser des fonds.

LE PRÉSIDENT :

3100 D'accord.

3105

M. DENIS TAILLON :

Et l'esprit de l'entente, comme je vous le mentionne, c'est une entente à caractère stratégique.

3110

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Gendron?

3115

LA COMMISSAIRE :

C'est juste en complément. Parce que vous dites que vous vous êtes entendus sur une philosophie d'investissement, que vos partenaires ont pris des engagements, mais de ce que vous dites dans votre réponse, il n'y a pas de mécanisme – ou y en a-t-il? – qui vous permette de vous assurer que, par exemple, ça ne va pas payer la liste d'épicerie dont vous avez parlé tout à l'heure.

3120

M. DENIS TAILLON :

Nous, au niveau de la Société, ce mécanisme-là, on n'a pas de mécanisme qui nous permet de faire ces validations-là. Par contre, nos partenaires de la Société d'énergie communautaire que sont la communauté de Mashteuiatsh, MRC Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine, vous avez là l'essentiel des principaux partenaires. Et à partir de ce moment-là, ils sont aussi membres des sociétés en commandite.

3125

3130

Donc, ce n'est pas structurellement la Société, mais ses partenaires ont, je dirais, l'esprit de ce qu'on leur demande et mettent en œuvre l'esprit de ce qu'on leur a demandé.

Donc, pour nous, on n'a pas, comme entité, comme société, je dirais, à intervenir dans ces choix-là. Ça appartient aux partenaires et nous, on est convaincu qu'ils assument bien cette obligation-là.

3135

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Taillon. Monsieur Robert, votre deuxième question?

3140

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :

Justement, ça m'éclairerait d'avoir un exemple. Dans le cas qui nous occupe, est-ce qu'il y a déjà des initiatives structurantes qui ont été identifiées?

3145

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Taillon?

3150 **M. DENIS TAILLON :**

Dans le cas précis de la Onzième Chute, pas à ce que je sache. Parce qu'évidemment, le projet reste encore à réaliser. Les bénéfices restent encore à obtenir et selon nos scénarios financiers, on parle d'autour de 2018 pour des premiers retours des bénéfices aux partenaires.

3155
Donc, la disponibilité des fonds aux partenaires n'est pas possible avant cette date-là.

LE PRÉSIDENT :

3160 Donc, à ce jour, il n'y a pas de projets qui sont identifiés?

M. DENIS TAILLON :

Pas à ce que je sache.

3165
LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, voilà pour un élément de réponse, Monsieur Robert. Votre autre question?

3170 **M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Non, c'est ça. Je termine là. Je voulais simplement savoir... ça nous éclairerait vraiment de savoir ce qu'on veut faire avec ça, sur la valeur du projet, quoi.

3175 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie, Monsieur Robert, de votre intervention.

3180 _____

3185

M. JACQUES VERRIER

LE PRÉSIDENT :

3190 J'inviterais monsieur Verrier, s'il vous plaît.

M. JACQUES VERRIER :

3195 Oui. En continuité concernant un peu l'impact de la fiscalité municipale et les impôts fonciers, et compte tenu de la réponse qu'on va probablement avoir concernant l'augmentation possible de la valeur du coût à l'hectare, on sait qu'il va y avoir un impact, alors, on aimerait peut-être savoir ou avoir une simulation pour les trois prochains triennaux, là.

3200 Si, par exemple, on pouvait faire une simulation, soit théorique ou pratique, mais si un lot était évalué à 600 \$ de l'hectare et qu'après les acquisitions, et cetera, faites par la Société, il est évalué à 1 200 \$ de l'hectare, compte tenu de la proximité de tout ce qui est privé alentour, il y a un impact fiscal évident au niveau du citoyen qui va avoir à payer des taxes. D'ailleurs, il y a déjà des augmentations sur la valeur des fonds.

3205 Alors, c'est ça. S'il y avait moyen d'avoir une petite simulation, parce qu'il y a beaucoup d'experts en fiscalité municipale, ici, là. S'il y avait une petite simulation pour les six prochaines années, dépendamment de la réponse qu'on aura versus l'augmentation du coût à l'hectare.

LE PRÉSIDENT :

3210 O.K. J'essaie de résumer votre question. C'est, bon, un promoteur va acquérir certains terrains, ça va avoir une influence sur sa valeur du terrain comme tel, puis ça va avoir une influence sur la valeur des propriétés environnantes.

3215 **M. JACQUES VERRIER :**

Exact.

LE PRÉSIDENT :

3220 Puis vous voudriez savoir dans quelle mesure ça a été calculé, l'influence de la hausse de la valeur des terres...?

3225

M. JACQUES VERRIER :

Si on doit assumer, exemple, 30 % d'augmentation pour les six prochaines années ou 40 % d'augmentation, c'est à voir.

3230

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors, Monsieur Taillon, est-ce qu'il y a une évaluation qui a été faite à ce sujet?

3235

M. DENIS TAILLON :

Écoutez, ma connaissance de l'évaluation foncière municipale me porte à croire qu'il n'y aurait pas d'impact sur l'accroissement des valeurs pour des terres en périphérie, parce que ce qu'on construit, c'est à usage relativement exclusif. Ce n'est pas comme si demain matin on développait sur une parcelle de terrain, des terrains à potentiel résidentiel et que les terrains avoisinants auraient également des potentiels de développement de même nature. Là, ça pourrait avoir un impact.

3240

Mais question de m'assurer de la chose, ce que je pourrais faire dans les prochains jours, c'est de consulter nos évaluateurs municipaux pour vérifier si effectivement il pourrait y avoir un impact de ce type-là et s'il y en avait, de quel ordre il pourrait être.

3245

Donc, je pourrais valider cet élément-là.

3250

LE PRÉSIDENT :

Alors, on comprend, de la réponse du promoteur, qu'il prend votre question en délibéré, mais il va nous fournir l'information puis nous, on va la rendre disponible le plus rapidement possible. Votre autre question, Monsieur Verrier?

3255

M. JACQUES VERRIER :

L'autre question concerne un peu l'aspect du plan d'affaires et des profits réalisés. Mais ça s'adresse un peu à Hydro-Québec, dans le sens qu'on connaît le coût de production moyen d'un kilowattheure. Le principal dirigeant d'Hydro-Québec a confirmé qu'il y avait 1,5 milliard de dollars à assumer d'ici 2020, en surplus d'électricité, ce qui va occasionner des augmentations de tarif d'électricité pour l'ensemble des citoyens, semble-t-il. Et les projets de minicentrale effectivement sont liés à ce surplus d'électricité là, et ils vendent l'électricité à un coût supérieur du coût de production moyen d'Hydro-Québec.

3260

3265 Il y a eu une affirmation du dirigeant disant qu'à chaque fois qu'il achetait pour 4 millions de dollars d'électricité, dans le fond, il donnait 3 millions de dollars au producteur de minicentrale.

LE PRÉSIDENT :

3270 Vous allez devoir mettre un point d'interrogatoire quelque part.

M. JACQUES VERRIER :

3275 Alors, la question est : est-ce qu'il y a moyen, via Hydro-Québec, d'être capable de mesurer ou de visualiser le développement économique décrété par le gouvernement pour permettre les minicentrales, éventuellement, c'est-à-dire le développement économique subventionnaire, c'est-à-dire connaître exactement l'écart entre le produit, le coût de production moyen et le coût d'achat suggéré, tout en étant en question de surplus?

3280 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Chatel?

Mme JOSÉE CHATEL :

3285 C'est une grande question, je vais essayer de répondre. C'est quand même complexe puis je ne veux pas faire non plus une guerre de chiffres.

3290 Peut-être commencer par comprendre quel est le rôle du distributeur auprès de la clientèle, de sa clientèle. Alors, le rôle d'Hydro-Québec Distribution c'est avant tout de répondre aux besoins de la clientèle du Québec. C'est exclusivement ce rôle-là. Hydro-Québec Distribution n'a pas un rôle de vendre des énergies sur les marchés d'exportation.

3295 Alors, pour répondre aux besoins qu'elle évalue à chaque année et qu'elle présente à la Régie de l'énergie, elle doit disposer d'un portefeuille d'approvisionnement. Alors, comment est composé son portefeuille d'approvisionnement pour le distributeur? Bien, elle dispose d'abord d'un bloc important qu'elle a acquis par la *Loi sur la Régie*, ça s'appelle « le bloc patrimonial ».

3300 C'est une quantité maximum assez importante d'énergie qu'elle peut acheter auprès du producteur à un prix qui est le 2,79 sous du kilowattheure qui a été récemment indexé par le gouvernement, et ce coût-là, il est faible parce qu'il reflète les coûts de construction des centrales qui ont déjà été développées par le producteur, que ce soit des centrales développées depuis 20 ans, totalement amorties, partiellement amorties, des centrales qui ont 50 ans.

3305 Alors, le contrat patrimonial par lequel Hydro-Québec s'approvisionne, Hydro-Québec Distribution s'approvisionne, représente le coût historique moyen des centrales déjà développées.

3310 Maintenant, les besoins auxquels Hydro-Québec Distribution fait face actuellement sont supérieurs à la quantité du bloc patrimonial. Alors, dans ce contexte-là, Hydro-Québec doit donc s'assurer d'aller acheter des sources d'approvisionnement nouvelles pour combler les besoins additionnels.

Les sources d'approvisionnement nouvelles sur le marché sont naturellement supérieures au coût moyen des centrales qui ont déjà été développées.

3315 Donc, les nouvelles sources d'approvisionnement, que ça soit les projets éoliens, les nouveaux projets de centrales hydrauliques, de petites centrales de biomasse, toute autre source d'approvisionnement est plus chère que notre coût, le coût moyen historique, parce que ça reflète les coûts de construction actuels.

3320 Alors, Hydro-Québec actuellement donc a contracté des nouveaux contrats sur la base des coûts, des nouveaux coûts d'approvisionnement, et aussi se sont ajoutés les appels d'offres que Hydro-Québec a faits à la demande du gouvernement dans le cadre de stratégie de développement économique, que ça soit les appels d'offres éoliens. Il y a eu plusieurs appels d'offres éoliens. Il y a eu des programmes d'achat auprès de centrales de biomasse forestière résiduelle, il y a eu des appels d'offres aussi pour de la biomasse et des projets de cogen. Alors, le distributeur a donc un portefeuille diversifié d'acquisitions qui lui permettent de rencontrer les besoins auxquels il fait face.

3330 Alors, compte tenu que les programmes d'achat que nous a demandé de faire le gouvernement sont des contrats fermes, Hydro-Québec est en mesure d'intégrer cette production-là à son réseau, il est en mesure de valoriser cette énergie-là, et cette énergie-là doit satisfaire la demande québécoise. Alors, elle prend donc cette énergie-là en provenance des programmes d'achat et des appels d'offres, et le reste des besoins est comblé avec la portion du bloc patrimonial.

3335 Alors, quand on parle de surplus, quand on dit : Hydro-Québec est en surplus, moi, j'aime plutôt dire qu'on a des disponibilités additionnelles, parce qu'on ne va pas chercher toute la quantité maximale que nous procure le bloc patrimonial qui nous est rendu disponible via le producteur, le contrat avec le producteur.

3340 Alors, cette énergie-là qu'on appelle surplus, et que j'appelle plutôt des disponibilités additionnelles, nous permet, nous permettra de faire face à des augmentations de demandes, si jamais il y a des augmentations de demandes non prévues qui se réalisaient : une croissance

3345 économique qui serait plus forte que prévu, des nouveaux projets, des gros consommateurs qui viendraient s'implanter au Québec.

3350 Naturellement que c'est toujours plus intéressant d'avoir un équilibre parfait d'offres et de demandes, mais l'équilibrage et n'avoir aucun surplus est presque irréalisable dans la mesure où les nouveaux projets se mettent en service et amènent des quantités quand même, des blocs instantanés en service, alors que la demande croît de façon souvent beaucoup plus modérée et régulière.

3355 Alors, le phénomène de surplus est quand même un phénomène qui n'est pas inhabituel dans le cadre d'une gestion ou d'un parc d'approvisionnement.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Chatel. Merci, Monsieur Verrier.

3360

M. MARTIN ALLARD

LE PRÉSIDENT :

3365

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Martin Allard, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

M. MARTIN ALLARD :

3370

On avait dit qu'il y avait 346 emplois/années qui étaient amenés par ce projet-là, en incluant les directs, indirects et induits. Est-ce que c'est toujours le cas?

LE PRÉSIDENT :

3375

Monsieur Taillon?

M. DENIS TAILLON :

3380

C'est ce que l'évaluation a déterminé.

M. MARTIN ALLARD :

3385

Donc, le projet coûte 75 millions, ça va apporter 346 emplois directs, indirects et induits. Ça fait donc une moyenne de 216 000 \$ par emploi créé. Ça fait beaucoup d'argent.

3390

Ensuite, on parle de 0,08.55 \$ en approvisionnement. Et pour ce qui est du tarif L, il est vendu à 0,04.5 \$. Ensuite, le gouvernement Marois plus le gouvernement Couillard ont mis un programme sur pied pour attirer des grandes industries, à 0,03 \$ du kilowatt. Les 30 premiers kilowatts des particuliers sont à 0,05.26 \$, autour de ça, puis ensuite de ça à 0,08 \$ quelque chose pour les 31 et plus kilowatts par jour.

3395

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes un peu loin de notre projet.

M. MARTIN ALLARD :

3400

Non, non, non. Mais là, ce que je veux dire, c'est qu'on donne 0,08.55 \$ pour acheter de l'électricité, alors qu'on la vend à 0,04.5 – 0,03 \$.

LE PRÉSIDENT :

3405

Alors, la question?

M. MARTIN ALLARD :

3410

On ne la vend jamais à 0,08.55 \$.

LE PRÉSIDENT :

3415

Oui. Alors, la question?

M. MARTIN ALLARD :

Bien, à ce moment-là ça revient un peu à une subvention.

3420

LE PRÉSIDENT :

Donc, est-ce que ça revient à une subvention? C'est ça votre question?

M. MARTIN ALLARD :

3425

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3430

D'accord. Monsieur Taillon?

M. DENIS TAILLON :

3435

Bien, nous, on n'a pas l'impression de recevoir une subvention. On reçoit un chèque pour une production d'énergie qu'on a contractée avec Hydro-Québec. Et pour nous, c'est une activité économique, c'est une façon aussi de développer de l'expertise dans ce domaine-là. Donc, non, je n'ai pas l'impression que nous recevons une subvention.

3440

Puis d'ailleurs, dans le programme qui a été développé par Hydro-Québec, madame Chatel l'a mentionné tout à l'heure, l'idée c'était d'aller chercher le prix du marché. Donc, ce que nous obtenons c'est selon l'évaluation puis les recherches qui ont été faites. Ce qui a été approuvé par la Régie de l'énergie c'est un reflet du marché. Donc, c'est la réalité de notre projet.

LE PRÉSIDENT :

3445

Madame Gendron?

LA COMMISSAIRE :

3450

En ce qui concerne les emplois. Vous présentez toujours les emplois directs, indirects, induits, confondus. Est-ce qu'il y a moyen d'avoir une ventilation?

M. DENIS TAILLON :

3455

On pourrait effectivement vous la fournir. On va l'extraire de l'étude puis on va vous la fournir.

LE PRÉSIDENT :

3460

Alors, merci, Monsieur Allard, pour vos questions.

M. MARTIN ALLARD :

3465

O.K.

3470

QUESTIONS DE LA COMMISSION

LE PRÉSIDENT :

3475

Actuellement, aucune autre personne qui s'est inscrite au registre. La commission a quand même quelques questions à soumettre au promoteur, certains éclaircissements.

3480

Alors, écoutez, peut-être commencer avec les calendriers de déboisement du projet. Originellement, vous aviez prévu que le déboisement se ferait en dehors des périodes de nidification dans l'étude d'impact original. Est-ce que c'est maintenu au niveau de l'exécution du projet, même s'il a été décalé dans le temps?

M. DENIS TAILLON :

3485

J'imagine que oui, mais je vais laisser mes spécialistes répondre à la question.

M. SYLVAIN LACASSE :

3490

Bien, en fait, avec le nouveau calendrier des travaux, ce qui est prévu c'est de débiter les travaux à l'automne 2015, si les autorisations sont obtenues à temps, évidemment. Ça fait qu'à ce moment-là, dès le début des travaux, on va faire les activités de déboisement pour les chemins d'accès, puis les autres ouvrages. Donc, ça devrait être fait pendant la période automnale. Donc, en dehors de la période de nidification des oiseaux.

LE PRÉSIDENT :

3495

Donc, vous maintenez le calendrier à l'extérieur des périodes de nidification pour le déboisement?

M. SYLVAIN LACASSE :

3500

Exactement. Même en changeant le calendrier de construction.

LE PRÉSIDENT :

3505

O.K. À ma souvenance, dans l'addenda à l'étude d'impact que vous avez déposé, il y a aussi un tracé pour la ligne de raccordement. Il y aurait peut-être une nuance à apporter. Tout à l'heure, vous avez présenté votre projet, vous avez dit : « Nous autres, ce qu'on souhaite c'est intégrer le poste à la centrale comme telle. »

3510

Peut-être nous confirmer, vous êtes responsables de la sous-station électrique ou c'est de la responsabilité d'Hydro-Québec?

M. DENIS TAILLON :

3515

En fait, nous, on est responsables de la centrale et du poste, de la construction du poste. Le raccordement à ce poste-là, c'est de la responsabilité d'Hydro-Québec. Donc, nous, comme je l'ai mentionné, on souhaite que ce poste-là soit intégré au bâtiment pour des questions d'intégration au site, mais c'est la responsabilité d'Hydro-Québec de venir se raccorder à ce poste-là.

3520

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez convenu une entente avec Hydro-Québec?

3525

M. DENIS TAILLON :

Il y a des discussions avec Hydro-Québec, mais il n'y a pas d'entente avec Hydro-Québec au moment où on se parle. Monsieur Morin pourra amener des éléments.

3530

M. MARC MORIN :

3535

Bien, en fait, avec le redémarrage du programme, Hydro-Québec est actuellement à compléter son étude d'intégration. Ce qui est confirmé, c'est un voltage de 25 kV. Donc, l'option que nous avons de se raccorder avec le poste intégré à l'intérieur, parce que ça implique l'achat de transformateurs secs, donc ça, c'est effectivement confirmé que c'est vers ça que nous allons.

3540

Ce qui reste à confirmer par Hydro-Québec dans le cadre de l'intégration, c'est effectivement le tracé final de la ligne de raccordement, qui est une ligne, en fait, à 25 kV, comme une ligne de distribution. Puis la particularité ici, c'est compte tenu des caractéristiques du réseau, on doit se raccorder sur deux réseaux séparés. Donc, la ligne est comme double, c'est six câbles qui s'en viennent vers la centrale, compte tenu de la configuration du réseau.

3545 Mais jusqu'à présent, là, on n'a pas eu le dépôt comme tel de l'étude complète d'intégration, c'est en cours d'être réalisé. On a confirmé les capacités installées. On a confirmé effectivement que ça allait être faisable à 25 kV. Donc, c'est là qu'on est.

LE PRÉSIDENT :

3550 À mon souvenir, toujours à l'addenda, il y a un tracé qui est proposé pour la ligne de raccordement. À moins que je fasse erreur, là?

M. DENIS TAILLON :

3555 Nous, on a illustré un tracé préliminaire puis qui a été aussi dans la logique des premières discussions qu'on a eues quant au lien interrives. Donc, on présumait qu'en mettant en place un tel lien, il y avait des fortes chances que la ligne de raccordement emprunte également le même tracé. Mais comme monsieur Morin le mentionne, les discussions avec Hydro-Québec sont d'un autre ordre, mais comme ce n'est pas de notre responsabilité, bien, on n'avait pas le tracé précis pour apporter des modifications à ce qu'on a mis dans l'étude d'impact.

3560

LE PRÉSIDENT :

3565 D'accord. Alors, je me tourne auprès des gens d'Hydro-Québec. En comprenant très bien que c'est un projet qui va nécessiter l'autorisation distincte, mais il y a quand même un intérêt de la commission de savoir dans quelle mesure vous avez déjà déterminé un tracé qui s'intégrerait, en quelque sorte, au site puis à l'éventuel projet?

Mme JOSÉE CHATEL :

3570 Bien, oui, effectivement, comme monsieur le promoteur l'a fait remarquer, Hydro-Québec procède présentement à l'étude d'intégration de la centrale Onzième Chute et les résultats de cette étude-là ne sont pas encore complétés.

3575 Tout ce qu'on sait actuellement c'est que le raccordement se fait sur le réseau de distribution. Donc, l'impact va être faible. C'est sur poteaux. Donc, l'intégration se fait sur poteaux de bois, sur deux liens. Donc, la puissance de la centrale va être séparée en deux. Le raccordement va être fait sur des lignes existantes d'Hydro-Québec.

3580 Actuellement, donc c'est Hydro-Québec qui va être responsable de trouver le meilleur tracé, d'optimiser le tracé sur la base de considérations économiques, techniques et environnementales. Ces résultats devraient être connus d'ici quelques semaines à quelques mois.

LE PRÉSIDENT :

3585 Donc, ce n'est pas possible pour vous de nous confirmer le tracé éventuel que pourrait prendre la ligne de raccordement?

Mme JOSÉE CHATEL :

3590 Non. Actuellement, l'étude n'est pas du tout complétée.

LE PRÉSIDENT :

3595 D'accord. Alors, Madame Gendron?

LA COMMISSAIRE :

3600 Alors, advenant que le projet soit complété, quelles sont les mesures de suivi que vous avez prévues et en particulier de dialogue avec les communautés?

M. DENIS TAILLON :

3605 Dans ma présentation, j'ai fait une liste assez exhaustive des différentes mesures de suivi. Maintenant, nous, on a développé une pratique avec particulièrement le projet de Val-Jalbert, où on met en place des comités de suivi des projets, qui accompagnent le processus de construction. Et, par la suite, en phase d'opération, il est prévu que les sociétés tenaient des rencontres publiques annuelles pour rendre compte de l'exploitation et des résultats de l'exploitation de ces projets-là.

3610 Donc, on a comme deux mécanismes de suivi, davantage pendant la construction, et par la suite, en phase d'opération et d'exploitation.

LA COMMISSAIRE :

3615 Puis est-ce que vous avez des mesures de suivi concernant les retombées, puisque ça fait partie de votre présentation du projet, comme quoi il y aura des retombées intéressantes, est-ce que ça, vous allez en faire le suivi aussi?

3620

M. DENIS TAILLON :

3625 C'est un aspect qu'on n'a pas prévu, mais on pourrait peut-être regarder la possibilité avec les partenaires de mécanisme où, publiquement, il y a des activités ou on rencontre de l'utilisation des fonds qui ont été consentis et qui ont servi à supporter différentes initiatives.

3630 Mais compte tenu du statut déjà public de ces organisations, toutes ces décisions-là d'investissement doivent requérir des résolutions publiques en séances publiques. Donc, à cet égard-là, je pense que l'information est donnée, est rendue publique, mais il pourrait peut-être y avoir une formule qu'on pourrait peut-être imaginer pour essayer de faire une espèce de compte rendu dans le cadre de, je ne sais pas, mais des rencontres du comité de suivi annuelles pour, disons, montrer en même temps les bénéfiques et les retombées de ces projets-là.

3635

LE PRÉSIDENT :

3640 Donc, vous envisagez quand même la création d'un genre de comité de suivi qui va avoir une certaine base permanente pour ce qui est du projet comme tel. En termes de composition, de représentativité, est-ce que vous pourriez peut-être nous préciser exactement comment vous voyez le fonctionnement puis la composition du comité de suivi?

M. DENIS TAILLON :

3645 Bien, écoutez, je vais vous donner l'exemple de Val-Jalbert, et on avait même pensé la possibilité peut-être d'avoir un comité de suivi pour les deux projets. Dans le cas du projet de Val-Jalbert, on a mis en place un comité qui est composé de représentants de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi. Je ne sais pas si vous connaissez madame Huybens, elle fait partie de ce comité-là. On a des gens de groupes environnementaux, on a des gens du Comité de bassin versant, et ainsi de suite.

3650

3655 Et la composition de ce comité-là a été travaillée avec, particulièrement, la présidente de l'organisme de bassin versant, et jusqu'à maintenant, puis monsieur Morin pourra me corriger, je pense qu'il y a eu cinq rencontres pendant la période de construction du projet de Val-Jalbert. Ils sont consultés sur certaines situations, et c'est une expérience que nous, les décrets gouvernementaux ne nous avaient pas obligés à cette initiative-là, mais on en avait pris l'engagement et on a respecté notre engagement, et c'est la même situation pour le projet de la Onzième Chute.

3660 On pense que ça fait partie de la philosophie des projets d'énergie communautaire d'avoir des gens qui accompagnent à la fois la construction et l'exploitation de ces infrastructures-là.

LE PRÉSIDENT :

3665 Merci. Peut-être une autre question accessoire. En termes de circulation, on prévoit jusqu'à
1 000 voyages de bétonnières. Vous prenez des engagements quant au contrôle de la vitesse
des transporteurs, quelle forme ça va prendre, l'éventuel contrôle pour ce qui est de la vitesse
éventuelle des véhicules? Est-ce que ça va être une clause au contrat? Est-ce que ça va être un
3670 policier avec un radar? Juste nous faire comprendre un peu comment vous allez concrétiser cet
engagement-là?

M. MARC MORIN :

3675 Bien, en fait, vous comprendrez qu'on ne peut pas vraiment jouer à la police sur les
chemins publics, même les chemins forestiers. Ce qu'on peut faire, par exemple, c'est des
exercices de sensibilisation dans le cadre des suivis qu'on fait sur la santé et sécurité des
travailleurs.

3680 À partir de là, je vous avouerai qu'on n'a pas encore élaboré la stratégie advenant le cas où
il y aurait des gens qui sont récalcitrants ou qui deviennent... puis est-ce qu'on va mettre des gens
en place pour valider ces aspects-là sur le terrain? C'est une démarche, compte tenu des
distances dont on parle, je vous avouerais que ce n'est pas une affaire facile à encadrer de façon
très, très, je dirais, rigoureuse autant qu'une police sur la route.

3685 Cependant, effectivement, comme on le fait dans tous les aspects environnementaux, on a
des engagements de nos partenaires entrepreneurs, je dirais, les entrepreneurs. L'aspect santé et
sécurité est toujours priorisé dans les discussions. Et puis, autant il y a des suivis qui se font sur la
santé et sécurité sur le chantier, c'est certain qu'on pourra faire un exercice de sensibilisation très
important vis-à-vis des travailleurs puis des différentes entreprises, en mettant des clauses au
3690 contrat. Mais de là, il ne faut pas imaginer non plus qu'on peut aller faire des pénalités et des
choses comme ça, mais on peut effectivement aller, de façon proactive, dans le sens de
sensibiliser les gens à la sécurité.

3695 Compte tenu en particulier qu'il y a des routes d'accès qui sont relativement étroites, on va
aménager certains élargissements. Dans ces secteurs-là, effectivement, il peut y avoir peut-être
un certain suivi aussi qui va être fait, là.

LE PRÉSIDENT :

3700 Monsieur Taillon?

M. DENIS TAILLON :

3705 Peut-être un petit complément pour mentionner que dans le fonctionnement des ententes
entre la Sûreté du Québec et les municipalités, il y a, règle générale, un agent qui est attaché à
une municipalité et qui a des rencontres assez soutenues et assez fréquentes avec les autorités
municipales, de sorte qu'au fur et à mesure qu'il y a des problématiques particulières qui peuvent
3710 survenir, ils sont en mesure d'intervenir puis de préparer des plans d'intervention pour corriger des
situations.

 S'il y avait a de pareilles situations concernant, par exemple, la vitesse, on pourrait avoir un
mécanisme d'échange avec la municipalité pour vérifier la chose et, par l'intervention de la
municipalité concernée, faire appel à peut-être des interventions des agents, de façon à réduire et
3715 à contrôler un peu les situations de ce type-là.

LE PRÉSIDENT :

 Est-ce que vous avez pensé éventuellement à un numéro où les gens pourraient téléphoner
éventuellement s'il y a des éléments qui mériteraient à faire une plainte?
3720

M. DENIS TAILLON :

 Bien, nous, on a nos systèmes de communication Internet et autres qui nous permettent, en
3725 temps réel, de rejoindre notre agent de liaison communautaire et comme ça, de faire le relais pour
intervenir assez rapidement pour corriger des situations.

LE PRÉSIDENT :

 Mais je parle d'un citoyen qui voit que, je veux dire, on force la note au niveau de la
circulation en périphérie du projet, est-ce que les gens pourraient éventuellement vous rejoindre
puis faire mention qu'il y a des problèmes là-dessus?
3730

M. DENIS TAILLON :

3735 Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3740 Donc, c'est l'agent de relations communautaires qui aurait la charge de ça?

M. DENIS TAILLON :

3745 En fait, si on convenait de la chose avec les municipalités, ce qui pourrait être fait c'est que quelqu'un appelle à la Société, rejoint le personnel, et nous, nous nous mettons en communication directe avec la municipalité pour que les interventions se fassent assez rapidement.

3750 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Plus précisément, est-ce que vous pensez mettre sur pied un registre des plaintes? Est-ce que ça se fait?

3755 **M. DENIS TAILLON :**

Je pense que déjà, dans le cas de Val-Jalbert, on a un registre où on consigne un certain nombre d'éléments de ce type-là. Puis oui, on pourrait confirmer facilement la tenue d'un tel registre pour le projet de la Onzième Chute.

3760 **LE PRÉSIDENT :**

3765 Un autre élément aussi que vous mentionnez dans votre étude d'impact. Vous parlez d'affichage en périphérie du projet, notamment pour les questions de sécurité en fonction des niveaux d'eau, quelle autre information qui pourrait être véhiculée via l'affichage? D'un autre côté, vous dites : « Via notre site Internet », mais ce n'est pas tout le monde qui a Internet. Vous pensez aussi, je crois, produire un bulletin d'information? À moins que je fasse erreur?

M. DENIS TAILLON :

3770 Bien, écoutez, toutes ces mesures-là, nous, de façon, je dirais, assez systématique, on tient beaucoup à informer les gens. Et à travers les systèmes qu'on a développés, on est capable, je dirais, de bien informer les gens, mais on s'adapte aussi aux situations, aux événements, aux contextes qu'on a à rencontrer, que ce soit en période de construction ou d'exploitation.

3775 Je vous donne un exemple. On a eu des préoccupations pour connaître combien on turbine, c'est quoi le débit, et ainsi de suite, toutes des mesures qu'on rajoute, qui permettent, en temps réel, d'avoir l'information. Là, on va regarder même des systèmes pour, à distance, être capables de diffuser cette information-là.

3780

Donc, c'est une préoccupation qu'on a et on s'adapte et on essaie de trouver, pour les situations qu'on a à rencontrer, les meilleures mesures, que ça soit de l'affichage, de la communication directe ou des choses comme ça.

3785 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Taillon.

3790

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

3795 Alors, compte tenu qu'il n'y a plus personne au registre, je vous avise que la commission constate que les informations complémentaires sont attendues pour répondre à certaines questions, on vous a soumis certaines... dont vous avez les réponses à nous fournir dans les meilleurs délais, de façon à pouvoir les rendre disponibles auprès du public.

3800 Donc, c'est ce qui clôt officiellement la première partie de l'audience publique. Alors, la commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures, pour ce qui est des éléments d'information qu'on a demandés, ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience, qui aura lieu ici même, à Girardville, le 17 février prochain à 19 heures.

3805

Entretemps, la commission poursuit ses travaux. La commission consent à recevoir jusqu'au 28 janvier prochain les questions provenant tant des personnes qui n'ont pu assister aux séances, que des participants actuellement présents. Il appartient à la commission d'apprécier l'intérêt qu'elles présentent pour les travaux de la commission, et de déterminer si les informations déjà fournies suffisent pour y répondre.

3810

De plus, il appartient à chacun qui envoie une question à la commission de s'assurer que l'information n'a pas déjà été traitée depuis le début de la première partie de l'audience. Il est donc de la responsabilité de tous de vérifier la pertinence de l'information avant de faire parvenir une question à la commission.

3815

La commission se réserve également le droit de disposer des questions en fonction de leur pertinence. Elle ne s'engage donc pas à répondre à toutes les questions. Les participants se

3820 doivent de faire un suivi nécessaire afin d'identifier les réponses parmi les documents déposés officiellement et rendus publics par la commission.

3825 Ces questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus deviendront accessibles par l'Internet ou vous pourrez vous rendre aux centres de consultation ouverts dans les milieux pour y accéder. L'ensemble du dossier est aussi disponible dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également sur le site Web du BAPE.

3830 Donc, en deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle sera différente. Seule la table des participants et celle de la commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenues, toutefois ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente commission, sauf exception.

3835 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

3840 Donc, nous accorderons, lors de la présentation des mémoires, 15 minutes pour la présentation. Il va de soi que ma collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission.

3845 Les règles de participation. Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur, sur le respect de la vie privée et des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles sur le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

3850 Comment exprimer son opinion. Il existe trois façons d'exprimer votre opinion, comme je l'ai mentionné avant : d'abord, déposer un mémoire et le présenter en séance publique; déposer un mémoire sans le présenter en séance publique; ou exprimer verbalement votre opinion en séance publique, sans déposer un mémoire.

3855 De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en

3860 séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

3865 Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être consulté sur le site Web du BAPE, il est également disponible à l'accueil.

3870 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer ou de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale et que vous devez nous transmettre un avis d'intention au moins deux semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire au plus tard le 3 février à 16 h. Le formulaire d'avis d'intention est disponible à l'accueil et sur le site Web du BAPE. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

3875 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la commission, au plus tard le 13 février prochain à 16 h.

3880 Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Taillon et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

Merci également aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes.

3885 Enfin, je remercie les gens de la technique, monsieur Buisson, monsieur Filteau, madame Teasdale, notre sténotypiste, de même que l'équipe de la commission, monsieur Carvalho, monsieur Bergeron, madame Poliquin, notre coordonnatrice, ainsi que monsieur Corcoran-Tardif qui est responsable des communications, ainsi que ma collègue, madame Corinne Gendron.

3890 Donc, au plaisir de vous revoir le 17 février prochain.

Merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique et bonne fin de soirée. Merci!

3895 **AJOURNEMENT**

3900

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3905

ET J'AI SIGNÉ :

Yolande Teasdale, s.o.